

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2242

17 novembre 2009

### SOMMAIRE

Amstell Investments S.A. ....	107614	ING (L) Selectis .....	107571
Aramis International S.à r.l. ....	107600	Intelsat (Luxembourg) S.à r.l. ....	107591
Aximo IV S.A. ....	107572	Joe and Joe S.A. ....	107598
Besima S.A. ....	107602	Kabuki S.A. ....	107603
Blakeney Investors .....	107572	Lexin Croatia Holding I S.à r.l. ....	107604
Borletti Group EEI S.C.A. ....	107572	Luxembourg Selection Fund .....	107570
BPER International Sicav .....	107570	Méditerranéenne de Yachting S.A. ....	107601
CalEast Holdings 5 S.à r.l. ....	107615	Monte Rosa Funds, SICAV-SIF .....	107571
Carpini S.à r.l. ....	107616	Moventas International S.à r.l. ....	107614
CVC Services Holdings S.à r.l. ....	107606	Multi Opportunity Sicav .....	107571
Delphi International S.à r.l. ....	107600	NIL Investholding S.A. ....	107615
Delphi International S.à r.l. ....	107600	Pam Funds S.A., SICAV-SIF .....	107570
Electro-Volt Automobile .....	107592	PPF Goethe Holding S.à r.l. ....	107597
Essential Finance S.A. ....	107590	PPF Goethe LP S.à r.l. ....	107614
Ets. Nimax Stempel S.à r.l. ....	107592	ProLogis Poland S.à r.l. ....	107589
Euro Trade Distrib S.à r.l. ....	107592	Promesse Sàrl .....	107599
Finipar S.A. ....	107616	Pugliatrans and Food S.à r.l. ....	107591
Freedom Properties S.à r.l. ....	107593	Rinoraines S.A. ....	107615
Gdium S.A. ....	107615	Rinoraines S.A. ....	107615
Generali Hedge Funds Sicav .....	107571	Romabelle S.à r.l. ....	107616
GPT Europe S. à r.l. ....	107590	Tam Investments S.A. ....	107603
GR S.à r.l. ....	107616	Tam Investments S.A. ....	107603
ICGluxhold S.à r.l. ....	107598	Towerwings S.A. ....	107593
ICGSLuxhold S.à r.l. ....	107597	Tulpen S.à r.l. ....	107592
IC Immogem S.à r.l. ....	107597	Vino Sapiens European Distribution Sàrl .....	107601
IH International S.A. ....	107614	Voyages Simon-Tours Sàrl .....	107616
Immostrasbourg S.A. ....	107593		
ING Direct .....	107570		

**BPER International Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BPER International SICAV*

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Michaela Imwinkelried / Martin Rausch

*Executive Director / Associate Director*

Référence de publication: 2009138191/13.

(090167440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

**ING Direct, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.614.

Le bilan au 31 mai 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Par délégation

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009138193/13.

(090167032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

**Luxembourg Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.268.

Les comptes annuels au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LUXEMBOURG SELECTION FUND*

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Michaela Imwinkelried / Peter Sasse

*Executive Director / Associate Director*

Référence de publication: 2009138169/13.

(090167450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

**Pam Funds S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.642.

Le Rapport Annuel au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

*Pour PAM Funds S.A., SICAV-SIF*

Pictet Funds (Europe) S.A.

Marie-Claude Lange / Christopher Misson

*Fondé de Pouvoir / Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2009138198/15.

(090167475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

**ING (L) Selectis, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 60.411.

Le bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Par délégation

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009138189/13.

(090167057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Generali Hedge Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 100.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GENERALI HEDGE FUNDS SICAV*

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Michaela Imwinkelried / Martin Rausch

*Executive Director / Associate Director*

Référence de publication: 2009138176/13.

(090167442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Multi Opportunity Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 110.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MULTI OPPORTUNITY SICAV*

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Michaela Imwinkelried / Martin Rausch

*Executive Director / Associate Director*

Référence de publication: 2009138175/13.

(090167443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Monte Rosa Funds, SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 137.282.

Le Rapport Annuel pour la période du 17 mars 2008 au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2009.

*Pour Pictet Funds (Europe) S.A.*

Marie-Claude Lange / Christopher Misson

*Fondé de Pouvoir / Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2009138200/15.

(090167479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Blakeney Investors, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 51.637.

Le Rapport Annuel au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

*Pour Blakeney Investors*

Pictet Funds (Europe) S.A.

Marie-Claude Lange / Gregory Fourez

*Fondé de Pouvoir / Mandataire Commercial*

Référence de publication: 2009138199/14.

(090167478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

**Aximo IV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 129.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009138201/10.

(090167484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

**Borletti Group EEI S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 148.852.

STATUTES

In the year two thousand and nine on the first of October.

Before Me Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

There appeared the following:

1. Borletti Group EEI Management S.à r.l., a company existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 31, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, represented by Me Candice WISER, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg,

(hereafter referred to as the "Unlimited Shareholder")

2. Borletti Group Management S.A., a company existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 31, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, represented by Me Candice WISER, prenamed, by virtue of a proxy given in Luxembourg,

3. Maynard Assets S.A., a company existing and organised under the laws of the Republic of Panama, having its registered office at ADR Building, 13<sup>th</sup> Floor, Samuel Lewis Avenue, City of Panama, Republic of Panama, represented by Me Candice WISER, prenamed, , by virtue of a proxy given in Vienna, on October 1<sup>st</sup>, 2009,

4. Tilford Capital Inc., a company existing and organised under the laws of the Republic of Panama, having its registered office at ADR Building, 13<sup>th</sup> Floor, Samuel Lewis Avenue, City of Panama, Republic of Panama, represented by Me Candice WISER, prenamed, by virtue of a proxy given in Sofia, on 26<sup>th</sup> September, 2009,

(hereafter referred to as the "Limited Shareholder(s)").

Which proxies shall be signed ne varietur by such appearing persons and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association (the "Articles") of a société en commandite par actions, which they form between themselves:

**Art. 1. Form.** There exists among the Unlimited Shareholder "Borletti Group EEI Management S.à r.l.", the Limited Shareholders and all those who may become holders of shares, a société en commandite par actions, under the name of "BORLETTI GROUP EEI S.C.A." (the "Company").

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the transfer of interests, in any form whatsoever, in a Bulgarian company "Bulgartabac Holding AD" either directly or through a special purpose vehicle in which the Company will hold at least 65% of the share capital (the "SPV").

The Company may borrow money in any form, issue bonds and other debt instruments including without limitation convertible participating equity certificates ("CPECs") as well as participating equity certificates ("PECs") and lend the proceeds of such borrowings to Bulgartabac Holding AD and/or to the SPV and may give security for any borrowings.

Borrowings by the Company are permitted only for purposes of funding the acquisition of interests, in any form whatsoever, in Bulgartabac Holding AD either directly or through the SPV or for working capital purposes.

The Company may carry out any other transaction, as it may deem useful in the accomplishment and the development of its purpose as expressly described in paragraph 1 of this Article.

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company shall be established in Luxembourg-City, in the Grand Duchy of Luxembourg.

Should extraordinary events of a political, economic or social nature, which might impair the normal activities of the registered office, or easy communication between that office and foreign countries, occur or be imminent, the registered office may be transferred temporarily abroad by resolution of the Unlimited Shareholder or by declaration of a person duly authorised by the Unlimited Shareholder for such purpose. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company.

**Art. 5. Share capital.** The Company has an issued capital of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000) divided into THREE HUNDRED AND TEN THOUSAND (310,000) Shares comprising:

- i) THIRTY-ONE THOUSAND (31,000) A1 Shares having a par value of TEN CENTS (EUR 0.10) each ("A1 Shares");
- ii) TWO HUNDRED SEVENTY-EIGHT THOUSAND NINE HUNDRED AND NINETY-EIGHT (278,998) A2 Shares having a par value of TEN CENTS (EUR 0.10) each ("A2 Shares"); and
- iii) TWO (2) B Shares having a par value of TEN CENTS (EUR 0.10), allocated to the Unlimited Shareholder ("B Shares").

The A1 Shares will be issued at their par value without issue premium.

The A2 Shares will be issued at their par value together with an issue premium.

The total of the issue premiums paid on the A2 Shares shall be allocated to an extraordinary reserve (the "Free Premium Reserve"), which upon a resolution of the general meeting of Shareholders, may be exclusively distributed to the A2 Shareholders.

The issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

In case of a share capital increase of the Company, each of the existing Shareholders of a same class of Shares shall be granted a preferential subscription right on the Shares of the same class issued by the Company, pro rata to the Shares held by the existing Shareholders in such class of Shares.

The terms "Share" and "Shares" or "Shareholder" and "Shareholders" shall, in these Articles, unless otherwise explicitly or implicitly stated, include respectively the A1 Shares, A2 Shares and the B Shares and the holders of the A1 Shares (the "A1 Shareholders"), A2 Shares (the "A2 Shareholders") and the B Shares (the "B Shareholder").

The Company may, to the extent and under the terms permitted by Luxembourg law, purchase its own Shares.

**Art. 6. Liability of the holders of shares.** The B Shareholder shall have unlimited liability for all the liabilities of the Company, which cannot be met out of the assets of the Company.

The Limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as Limited Shareholders in general meetings and shall only be liable for payment to the Company of the par value on each A1 and A2 Share for which they subscribe and are issued. In particular, the A1 Shareholders and A2 Shareholders shall not be liable for the debts, liabilities and obligations of the Company and shall not be required to contribute to the assets of the Company on a winding-up except to the extent of any unpaid amount on such A1 and A2 Shares, provided that they do not act as manager or representative of the Company.

**Art. 7. Form of shares.** Shares will only be issued in registered form and shall be issued only upon acceptance of the subscriptions and subject to the receipt of payment in respect of such Shares.

Any Shareholder will, upon acceptance of the subscription and receipt of payment in respect of such Shares by the Company, be sent a confirmation of its shareholding.

All issued Shares shall be registered in the register of Shareholders (the "Register"), which shall be kept at the registered office of the Company by the Domiciliary Agent of the Company and the Register shall contain the name of each Shareholder, its country of residence or elected domicile, the number and classes of Shares held by it and the amount paid up on each such Share. For the purpose of this Article, "Domiciliary Agent" shall mean any person or entity with whom/ which the Company shall enter into a domiciliation services agreement from time to time.

Every transfer (including, but not limited to the sale, assignment, transfer, pledge, contribution, merger, spin-off, liquidation or dissolution) of Shares shall be effected by written declaration of transfer to be inscribed in the Register, such

declaration to be dated and signed by the transferor and the transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor.

The Company may accept and inscribe into the Register any transfer resulting from correspondence or other documents establishing the agreement of the transferor and the transferee.

Every Shareholder must provide the Manager (as defined hereafter) with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will also be entered in the Register. If any Shareholder does not provide such address, the Manager may permit a notice to this effect to be entered in the Register and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Manager from time to time, until another address shall be provided to the Manager by such Shareholder.

Any Shareholder may, at any time, change its address as entered in the Register, by means of a written notification to the Company at its registered office.

#### **Art. 8. Restrictions on transfer of shares.**

##### **8.1 Lock-Up Period.**

The Unlimited Shareholder and the A1 Shareholder shall not be entitled, directly or indirectly, (i) to transfer by whatever means, whether by sale, assignment, contribution in kind, succession, gift, merger, exchange or otherwise and (ii) to pledge or encumber in any way except in favor of the A2 Shareholders any of their B Shares and A1 Shares until the third (3rd) anniversary of the Privatization Process Closing Date (the "Lock-Up Period").

For the purpose of this Article, "Privatization Process Closing Date" shall mean the date of acquisition of the shares in Bulgartabac Holding AD by the SPV or the Company.

##### **8.2 Pre-emption Right.**

8.2.1 After the Lock-Up Period, in the event the A1 Shareholder or the Unlimited Shareholder intends to transfer, or otherwise dispose of, all or part of its Shares (the "Transferring Shareholder"), such Transferring Shareholder shall give to the A2 Shareholders (the "Offeree A2 Shareholders") notice in writing (the "Notice of Offer") that it wishes to transfer its Shares to a bona fide third party offeror and specifying the number of Shares that it proposes to transfer (the "Offered Shares") pursuant to a bona fide offer, the proposed price per Share, the proposed transfer date, other terms and conditions of the transfer and of the payment of the price (including, in case of deferred purchase price, the guarantees requested by the Transferring Shareholder), and the identity of the proposed transferee (the "Purchaser") and of its beneficial owner, and including a copy, if any, of the Purchaser's written offer. The Transferring Shareholder shall specify in the Notice of Offer any further information reasonably needed in order to adequately evaluate the proposed transfer. A Notice of Offer may not be withdrawn except with the consent of the Offeree A2 Shareholders.

8.2.2 Upon receipt of the Notice of Offer, the Offeree A2 Shareholders shall have the right to purchase proportionally to their interest in the issued share capital of the Company (their "Proportionate Entitlement"), the Offered Shares at the price set forth in the Notice of Offer by giving, within twenty (20) calendar days of receiving the Notice of Offer, the Transferring Shareholder a notice specifying:

(i) the number of Shares it wishes to purchase and the number of additional Shares it wishes to purchase in the event the other Offeree A2 Shareholder exercises its pre-emption right for a number of Offered Shares lower than its Proportionate Entitlement;

(ii) the identity of a bona fide third party they may designate as purchaser for the B Shares (a "Designated Purchaser"); and

(iii) the acceptance of the terms and conditions set out in the Notice of Offer (the "Acceptance Notice").

8.2.3 The Transferring Shareholder shall sell the Offered Shares to the Offeree A2 Shareholders on the fifteenth (15th) calendar day following the serving of the Acceptance Notice (the "Transfer Date").

On the Transfer Date:

(i) the Transferring Shareholder shall transfer to the Offeree A2 Shareholders and/or the Designated Purchaser for the B Shares, if any, the full legal title to their Proportionate Entitlement; and

(ii) the Offeree A2 Shareholders and/or the Designated Purchaser for the B Shares, if any, shall pay the Transferring Shareholder the purchase price for their Proportionate Entitlement in cash by telegraphic transfer of immediately available funds to an account specified by the Transferring Shareholder at least five (5) calendar days before the Transfer Date.

8.2.4 In the event that:

(i) the Offeree A2 Shareholders do not give the Transferring Shareholder an Acceptance Notice in the specified time; or

(ii) the pre-emption right has not been exercised by the Offeree A2 Shareholders with respect to all, but only part of, the Offered Shares,

then the Transferring Shareholder may transfer the Offered Shares to the Purchaser within forty (40) calendar days of the expiration of the term set out in Articles 8.2.2 or 8.2.3 above, as the case may be, at a price and on terms and conditions not less favourable than those set out in the Notice of Offer.

If the Transferring Shareholder does not transfer or otherwise dispose of the Offered Shares within the forty (40) calendar day-period set out above, the procedure set out in this Article 8.2 shall be repeated in respect of any transfer or disposal of the A1 Shares or B Shares.

### 8.3 Right to consent.

After the Lock-up Period, in the event that the Offeree A2 Shareholders have not exercised their pre-emption right under Article 8.2 above, any transfer of A1 Shares or B Shares to a third party shall require the prior consent of the general meeting of Shareholders of the Company resolving at the simple majority of votes cast. The Transferring Shareholder shall deliver to the Manager a written notice (the "Consent Notice") setting forth its irrevocable intention to transfer the Offered Shares, indicating the name of the prospective purchaser and of its beneficial owner and requesting from the general meeting of Shareholders to give its consent with respect to the transfer of the Offered Shares described in the Consent Notice. Within fifteen (15) calendar days following the receipt of such Consent Notice, the Manager shall convene a general meeting of Shareholders in this respect. The general meeting of Shareholders may in its discretion and without assigning any reason thereto refuse to approve such transfer of Offered Shares. In case the general meeting of Shareholders denies its consent to the proposed transfer of Offered Shares, it shall procure that the Company delivers an irrevocable written offer of one or more alternative prospective purchasers willing to acquire the Offered Shares at the price and substantially at the same terms and conditions indicated in the Consent Notice. It being understood that, in case of failure by the Company to indicate such prospective purchasers within seventy-five (75) calendar days from the date of receipt of the Consent Notice, the consent shall be deemed granted.

### 8.4 Tag-Along Right.

8.4.1 Notwithstanding Article 8.1 above, if the A2 Shareholders propose to transfer Shares representing more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company (the "Tagged Shareholders") to a bona fide third party, the A1 Shareholder (the "Tagging Shareholder") may, in its sole discretion, require the Tagged Shareholders to transfer all of the Tagging Shareholder's Shares on the same terms and conditions agreed between such bona fide third party and the Tagged Shareholders and at the Tag-Along Price.

It being understood that the bona fide third party may not be an individual, corporation, partnership, firm, association, unincorporated organization or other entity directly or indirectly Controlling, Controlled by or under common Control with the Tagged Shareholders or with any of their beneficial owners.

8.4.2 The Tagged Shareholders shall deliver a written notice to the Tagging Shareholder (the "Transfer Notice") (i) setting forth the terms and conditions of the transfer and (ii) offering the Tagging Shareholder the right (the "Tag-Along Right") to have its Shares included in such transfer in accordance with the provisions of Article 8.4.1, together with all documents required to be executed by the Tagging Shareholder in order to include the Tagging Shareholder's Shares in such transfer (the "Tag-Along Documents"). If the Tagging Shareholder exercises its Tag-Along Right in connection with any transfer, the Tagging Shareholder shall execute and deliver to the Tagged Shareholders, within twenty (20) calendar days from the date of receipt of the Transfer Notice, the Tag-Along Documents. Delivery by the Tagging Shareholder of the Tag-Along Documents duly executed shall constitute an irrevocable exercise by the Tagging Shareholder of its Tag-Along Right with respect to such transfer. The failure of the Tagging Shareholder to deliver the duly executed Tag-Along Documents within the foregoing twenty (20) calendar day period shall constitute an irrevocable election by the Tagging Shareholder not to exercise its Tag-Along Right with respect to such transfer.

8.4.3 The Tagged Shareholders shall have ninety (90) calendar days from the date of the Transfer Notice to consummate the transfer and, promptly after such consummation, shall (i) notify the Tagging Shareholder of the consummation of the transfer, (ii) furnish any evidence of such transfer (including the date of the transfer) and the terms of the transfer as the Tagging Shareholder shall reasonably request, and (iii) within five (5) calendar days after the consummation of the transfer, cause to be remitted to the Tagging Shareholder the proceeds attributable to the sale of the Tagging Shareholder's Shares. If, within such ninety (90) calendar day period the relevant Shareholders have not completed the transfer, the Tagged Shareholders shall return to the Tagging Shareholder all Tag-Along Documents and all other documents delivered pursuant hereto by the Tagging Shareholder.

8.4.4 Notwithstanding anything to the contrary in this Article 8.4, there shall be no liability on the part of the Tagged Shareholders to the Company or to the other Shareholder if any sale of Shares pursuant to this Article 8.4 is not consummated for whatever reason other than a failure to comply with the foregoing provisions. It is understood that the Tagged Shareholders, in their sole discretion, shall determine whether to effect a transfer to any purchaser pursuant to the present Article.

For the purpose of this Article, "Tag-Along Price" shall mean:

(i) in case the bona fide third party purchases the loans and/or PECs and/or CPECs granted or subscribed by the A2 Shareholders, 9.23% of the difference between (a) the aggregate purchase price (including the price paid to purchase the loans and/or PECs and/or CPECs granted or subscribed by the A2 Shareholders) paid by the bona fide third party decreased by the amount of the principal and/or par value, as applicable of the loans and/or PECs and/or CPECs granted or subscribed by the A2 Shareholders and (b) the Free Premium Reserve;

(ii) in case the bona fide third party does not purchase the loans and/or PECs and/or CPECs granted or subscribed by the A2 Shareholders, 9.23% of the difference between the aggregate purchase price paid by the bona fide third party and

the Free Premium Reserve increased by 9.23% of the interests paid on the loans and/or PECs and/or CPECs granted or subscribed by the A2 Shareholders at the time of the exercise of the Tag-Along Right.

It being understood that the aforementioned 9.23 % of interests shall be paid by the A2 Shareholders to the A1 Shareholder only when the A2 Shareholders receive effectively the totality of the interests paid on the loans and/or PECs and/or CPECs granted or subscribed by them.

For the purpose of these Articles, "Controlling, Controlled by or under Common Control with" shall mean (i) the record or beneficial ownership, directly or indirectly (through one or more intermediates), of equity securities entitling a) to exercise in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the voting rights in an entity or b) to benefit from more than fifty per cent (50%) of the economic rights in an entity or (ii) the possession of the power to, directly or indirectly, (A) elect a majority of the board of directors (or equivalent governing body) of such entity, or (B) direct or cause the direction of the management and policies of or with respect to such entity, whether through ownership of securities, contract or otherwise.

#### 8.5 Drag-Along Right.

8.5.1 Notwithstanding Article 8.1 above, if the A2 Shareholders propose to transfer Shares representing more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company (the "Dragging Shareholders") to a bona fide third party, the Dragging Shareholders, at their sole discretion, may require the A1 Shareholder (the "Dragged Shareholder") to sell all of its Dragged Shareholder's Shares to such purchaser (the "Drag-Along Right") on the same terms and conditions agreed between such bona fide third party and the Dragging Shareholders and at the Drag-Along Price. The Drag-Along Price in any event shall be not lower than three million Euro (EUR 3,000,000) decreased by any amount distributed to the A1 Shareholder and the B Shareholder in accordance with Article 20 of the Articles (the "Drag-Along Minimum Price"). In the event that the price per Share offered by the bona fide third party does not permit the A1 Shareholder to receive an aggregate consideration equal to the Drag-Along Minimum Price, the A2 Shareholders undertake to pay to the A1 Shareholder the difference between the price per Share offered by the bona fide third party and the Drag-Along Minimum Price per Share pro-rata to their respective shareholding in the Company.

It being understood that the bona fide third party may not be an individual, corporation, partnership, firm, association, unincorporated organization or other entity directly or indirectly Controlling, Controlled by or under common Control with the Dragging Shareholders or with any of their beneficial owners.

8.5.2 The Dragged Shareholder shall be given a Transfer Notice stating that the Dragging Shareholders are exercising their right under this Article 8.5 and setting forth the drag-along price to be paid by the purchaser, and the other terms and conditions of the proposed purchase by the purchaser. Simultaneously with or reasonably promptly after receipt of the Transfer Notice, the Dragged Shareholder will be provided with such documents reasonably necessary to transfer the Dragged Shareholder's Shares to the purchaser (the "Drag-Along Documents"). Within twenty (20) calendar days following the delivery of the Drag-Along Documents, the Dragged Shareholder shall deliver to the Dragging Shareholders, the Drag-Along Documents, duly executed by the Dragged Shareholder, together with all other documents required to be delivered in connection with the proposed transfer. In the event that the Dragged Shareholder should fail to deliver the Drag-Along Documents to the Dragging Shareholders as required by the foregoing sentence, the Company shall cause its books and records to show that the purchaser, upon payment of the drag-along price, has acquired the Dragged Shareholder's Shares in the Company.

8.5.3 If, within ninety (90) calendar days after they have given the Transfer Notice to the Dragged Shareholder, the Dragging Shareholders have not completed the transfer, the Dragging Shareholders shall return to the Dragged Shareholder all Drag-Along Documents and all other documents delivered pursuant hereto by the Dragged Shareholder.

8.5.4 Immediately prior to the consummation of the transfer pursuant to this Article 8.5, the Dragging Shareholders shall (i) give notice thereof to the Dragged Shareholder, and immediately after the consummation of the transfer, (ii) remit to the Dragged Shareholder the Drag-Along Price with respect to the Dragged Shareholder's Shares sold and (iii) furnish such other evidence of the completion and time of completion of such transfer and the terms thereof as may be reasonably requested by the Dragged Shareholder.

8.5.5 Notwithstanding anything to the contrary in this Article 8.5, there shall be no liability on the part of the Dragging Shareholders to the Company or to the other Shareholder if any sale of Shares pursuant to this Article 8.5 is not consummated for whatever reason other than a failure to comply with the foregoing provisions. It is understood that the Dragging Shareholders, in their sole and absolute discretion shall determine whether to effect a transfer to any purchaser pursuant to the present Article.

For the purpose of this Article, "Drag-Along Price" shall mean

(i) in case the bona fide third party purchases the loans and/or PECs and/or CPECs granted or subscribed by the A2 Shareholders, 9.23% of the difference between (a) the aggregate purchase price (including the price paid to purchase the loans and/or PECs and/or CPECs granted or subscribed by the A2 Shareholders) paid by the bona fide third party decreased by the amount of the principal and/or par value, as applicable of the loans and/or PECs and/or CPECs granted or subscribed by the A2 Shareholders and (b) the Free Premium Reserve;

(ii) in case the bona fide third party does not purchase the loans and/or PECs and/or CPECs granted or subscribed by the A2 Shareholders, 9.23% of the difference between the aggregate purchase price paid by the bona fide third party and

the Free Premium Reserve increased by 9.23% of the interests paid on the loans and/or PECs and/or CPECs granted or subscribed by the A2 Shareholders at the time of the exercise of the Tag-Along Right.

It being understood that the aforementioned 9.23 % of interests shall be paid by the A2 Shareholders to the A1 Shareholder only when the A2 Shareholders receive effectively the totality of the interests paid on the loans and/or PECs and/or CPECs granted or subscribed by them.

**Art. 9. Voting rights .** Each Share carries one vote at all meetings of Shareholders.

All Shares will vote as one class except on any proposed amendments to the Articles affecting the respective rights of the classes of Shares.

**Art. 10. Meetings of the shareholders .** Any regularly constituted meeting of Shareholders shall represent the entire body of the Company's Shareholders. It shall have the power to order or ratify acts relating to the operations of the Company. By derogation to Article 111 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, any resolution shall be validly passed without the express approval of the Manager.

**Art. 11. Time and venue of meetings.** The annual general meeting of Shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Thursday of June of each year at 2.00 p.m..

If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. The Manager may, whenever it thinks fit, convene an extraordinary general meeting of Shareholders. The Manager shall convene an extraordinary general meeting of Shareholders upon the written request of Shareholders holding not less than ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

**Art. 12. Conduct of meetings.** All general meetings shall be presided over by a representative of the Manager or, in its absence, by a person designated by the general meeting of Shareholders.

The quorum and voting majority required by law shall govern the general meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

The Manager may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

**Art. 13. Notice of meeting.** Shareholders will meet upon notice by the Manager, whether the meeting is at the Manager's or the Shareholders' requisition, pursuant to the notice of meeting setting forth the agenda and sent at least eight (8) calendar days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address in the Register.

**Art. 14. Management of the company .** Borletti Group EEI Management S.a r.l. shall be the manager of the Company (the "Manager").

The Manager may be removed from its capacity as Manager of the Company ad nutum by decision of the Limited Shareholders deliberating with the quorum and majority foreseen by applicable Luxembourg law.

In case of removal, the Manager shall also procure that any B Shares held by it at the time it is removed from office are forthwith transferred at nominal value to any successor management company or other manager that may be appointed by the general meeting of Shareholders for the management of the Company and shall sign all acts, contracts and deeds and in general do all things that may be necessary to implement such transfer.

The Manager undertakes not to resign from its capacity as Manager of the Company, except in case of transfer of its B shares.

The Company shall not be dissolved on the removal, the resignation, the dissolution or the bankruptcy of the Manager provided that such latter is promptly replaced by another manager at a general meeting of Shareholders.

#### **Art. 15. Powers of the manager**

15.1 Within the limits of the purpose of the Company such as described under Article 3, the Manager shall have exclusive responsibility for the management of the business and affairs of the Company and shall have the power and authority to do all things necessary to carry out the purpose of the Company and shall devote as much of its time and attention thereto as shall reasonably be required for the management of the business and affairs of the Company and shall carry on and manage the same with the assistance from time to time of such agents, assistants or other employees of the Company as it shall deem necessary.

The Manager shall have the right to delegate such of its powers to special attorneys for determined matters.

15.2 The Limited Shareholders shall take no part in the management of the business and affairs of the Company and shall have no right or authority to act for the Company or to take any part in, or in any way to interfere in, the conduct or management of the Company other than by exercising their voting rights as Limited Shareholders.

15.3 The Manager shall request the prior authorization of the Conseil de Surveillance on the following matters:

a) the pledge or granting of other encumbrances, liens or charges on, the sale or the transfer of, the shares in Bulgartabac Holding AD and/or of the shares of the SPV;

b) any decision to be taken by the Company in its capacity as shareholder of the SPV or of Bulgartabac Holding AD as the case may be.

**Art. 16. Remuneration of the manager .** The Manager will be paid an overall remuneration or a removal indemnity as determined in any management agreement that may be entered into from time to time between the Company and the Manager (the "Management Agreement").

The Company shall reimburse to the Manager any and all documented and reasonable out-of-pocket expenses incurred by it in connection with its general duties up to a maximum annual amount of twenty thousand Euro (EUR 20,000).

For yearly expenses exceeding the annual amount of twenty thousand Euro (EUR 20,000), the Manager will have to obtain the prior written approval of the Conseil de Surveillance.

**Art. 17. Signatories.** The Company will be bound by the signature of the Manager or by such individual or joint signatures, as the Manager shall determine, of such other persons to whom authority may have been delegated by the Manager.

**Art. 18. Conseil de surveillance.** The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a conseil de surveillance composed of at least three (3) members (the "Conseil de Surveillance"). The members of the Conseil de Surveillance shall be elected by the general meeting of Shareholders for a period of one year and until their successors are elected, provided however, that any of the members of the Conseil de Surveillance may be removed with or without cause and/or replaced at any time by a resolution adopted by the general meeting of the Shareholders.

An auditor appointed by the Conseil de Surveillance with the consent of the general meeting of Shareholders, may assist the Conseil de Surveillance in the performance of its duties.

The Conseil de Surveillance may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorise any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulations or under these Articles, exceed the powers of the Manager and more particularly any action set out in Article 15.3 and Article 16 of these Articles.

The general meeting of Shareholders at which the members of the Conseil de Surveillance are appointed shall also determine the remuneration of the members of the Conseil de Surveillance, if any.

The Conseil de Surveillance shall appoint a chairman amongst its members (the "Chairman").

The Conseil de Surveillance shall be convened from time to time at the discretion of its Chairman or the Manager.

Written notice of any meeting of the Conseil de Surveillance shall be given to all members of the Conseil de Surveillance at least eight (8) calendar days in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telex or telefax of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Conseil de Surveillance.

Any member may act at any meeting of the Conseil de Surveillance by appointing in writing or by cable or telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member of the Conseil de Surveillance as his proxy.

The Conseil de Surveillance may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. Any member of the Conseil de Surveillance who participates in the proceedings of a meeting of the Conseil de Surveillance by means of a communications device (including a telephone), which allows all the other members of the Conseil de Surveillance present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present either in person or by proxy at such meeting.

The Conseil de Surveillance shall convene a general meeting of Shareholders upon the written request of Shareholders holding not less than ten per cent (10%) of the corporate capital.

**Art. 19. Accounting period - Accounts.** The accounting period of the Company (the "Accounting Period") shall begin on the first of January of each year and shall terminate on (and including) the thirty-first of December of the same year.

The Manager shall prepare, or shall procure some duly qualified firm or person to prepare, the financial statements of the Company in respect of each Accounting Period in accordance with internationally generally accepted accounting principles and the provisions of Luxembourg law, including a balance sheet and profit and loss account. The accounts shall be denominated in Euro. The Manager will cause such accounts to be audited by a firm of independent public accountants selected and appointed by the Conseil de Surveillance with the consent of the general meeting of Shareholders (the "Auditor"). A set of the audited accounts including the report of the Auditor shall be furnished to each Shareholder at least fifteen (15) calendar days prior to the annual general meeting of Shareholders of the Company.

Within thirty (30) calendar days after the end of each quarter, the Manager shall provide the Conseil de Surveillance and each of the Limited Shareholders with a statement summarising the assets and the liabilities of the Company.

**Art. 20. Legal reserve - Distribution of profits.**

20.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve. This deduction shall cease to be compulsory when the amount of the legal reserve fund has reached one tenth (1/10) of the subscribed share capital of the Company (excluding any share premium).

20.2 The balance of the annual net profits after allocation to the legal reserve will be at the disposal of the general meeting of Shareholders. In case of distribution to the Shareholders, the balance of the annual net profits shall be distributed pursuant to the following points (i) and (ii):

- (i) 90.77% to the A2 Shareholders pro-rata to the respective number of issued A2 Shares held by each of them;
- (ii) 9.23% to the A1 Shareholders and the B Shareholder pro-rata to the respective number of issued A1 Shares and B Shares held by each of them.

20.3 Distributions shall be paid at such time as determined by the general meeting of Shareholders.

20.4 A reference to distributions or payments to the Shareholders in this Article shall be a reference to the gross distributions or payments to such Shareholders, taking no account of amounts required to be withheld by the Company in respect of such payments.

20.5 No interim dividends distributions may be paid out upon decision of the Manager.

**Art. 21. Liquidation.**

21.1 The Company will be liquidated upon a resolution of the general meeting of Shareholders agreeing to the dissolution of the Company.

21.2 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of Shareholders effecting such dissolution. Such meeting shall determine their powers and their remuneration.

21.3 The net proceeds of liquidation (i.e. after full repayment of any outstanding loans and/or PECs and/or CPECs) whether consisting in cash or in any assets shall be distributed by the liquidator(s) in the following order:

- (i) full repayment of the issue price of the B Shares;
- (ii) full repayment of the issue price of the A1 Shares;
- (iii) full repayment of the issue price of the A2 Shares including the premium with respect thereto;
- (iv) as to the balance:
  - (a) 9.23% of the balance increased by 9.23% of the interests paid on any loans and/or PECs and/or CPECs granted or subscribed by the A2 Shareholders to the A1 Shareholders and B Shareholder pro-rata to the respective number of issued A1 Shares and B Shares held by each of them;
  - (b) 90.77% of the balance decreased by 9.23% of the interests paid on any loans and/or PECs and/or CPECs granted or subscribed by the A2 Shareholders to the A2 Shareholders pro-rata to the respective number of issued A2 Shares held by each of them.

**Art. 22. Amendment of the articles.** These Articles may be amended from time to time by a general meeting of Shareholders, subject to the following quorum and voting requirements.

The meeting may validly deliberate only if Shareholders holding at least one half (1/2) in nominal value of the issued capital are present, either in person or by proxy, and if the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as, if applicable, the text of, the amendments relating to the object or the form of the Company. If the quorum requirement is not fulfilled, a second meeting may be convened, in accordance with these Articles, by notices published twice, at intervals of at least fifteen (15) calendar days, with the latter being published fifteen (15) calendar days before the meeting, in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations and in two Luxembourg newspapers. Any such notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the result of the preceding meeting. The second meeting may validly deliberate, irrespective of the portion of the share capital represented. In both meetings, resolutions must be carried by at least two thirds of the votes of Shareholders present or represented.

**Art. 23. Notices.** Notices which may be or are required to be given hereunder by any Shareholder to another shall be in writing and delivered or sent by fax or e-mail, to the relevant Shareholder at the address which may be given in a shareholders' agreement as entered into from time to time or such other address as may be designated by any Shareholder by notice addressed to the Company.

Any such notice shall be deemed to have been served as follows:

- (a) in the case of delivery, on delivery if delivered between 9.00 a.m. and 5.00 p.m. on a Business Day and, if delivered outside such hours, at the time when such hours re-commence on the first Business Day following delivery;
- (b) in case such notice has been sent by fax or by e-mail, on the day it has been sent provided that if that day is not a Business Day or, being a Business Day, the sending takes place after 5.00. p.m., then at 9.00 a.m. on the first Business Day following the sending of the notice by fax or by e-mail.

In proving such service, it shall be sufficient to prove that the notice was properly addressed and left at or sent by fax or e-mail transmission to, the place to which it was so addressed.

In these Articles, "Business Day" shall mean any day, other than a Saturday, Sunday or any other day which is a public holiday in Luxembourg or Bulgaria.

**Art. 24. Change of name.** Without prejudice to the applicable provisions of Luxembourg law, the Limited Shareholders shall procure that the Company shall, with effect from the appointment of the successor management company or other manager, change its name to a name excluding the words "Borletti" or the letters "BG" and shall refrain from making any other use of the name "Borletti" or the letters "BG" either in any trademark or service mark incorporating the name "Borletti" or the letters "BG", or otherwise, if Borletti Group EEI Management S.a r.l. shall cease to be the Manager of the Company.

**Art. 25. Laws applicable .** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

*Transitory provision*

Exceptionally the first Accounting Period will start on the day of incorporation of the Company and end on December 31, 2009.

*Subscription*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follow:

- |   |                   |
|---|-------------------|
| 1. Borletti Group EEI Management S.a r.l., prenamed . . . . . | 2 B Shares        |
| 2. Borletti Group Management S.A. . . . .                     | 31,000 A1 Shares  |
| 3. Maynard Assets S.A., prenamed . . . . .                    | 255,361 A2 Shares |
| 4. Tilford Capital Inc., prenamed . . . . .                   | 23,637 A2 Shares  |

All the Shares have been paid up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) of capital and two thousand seven hundred and eighty-nine Euro and ninety-eight Cents (EUR 2,789.98) of issue premium is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its formation, is approximately two thousand euro (€ 2,000.-).

*Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of members of the Conseil de Surveillance is fixed at three (3).
- 2.- Have been appointed members of the Conseil de Surveillance:
  - a) Sylvie ABTAL-COLA, private employee, born on May 13, 1967 in Hayange (France), with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
  - b) Laurent KYD, attorney-at-law, born on March 25, 1967 in Paris (France), with professional address at 2, rue de Jargonnant, CH-1211 Geneva, Switzerland;
  - c) Eric VANDERKERKEN, private employee, born on January 27, 1964 in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
- 3.- The meeting authorises the Conseil de Surveillance to appoint as auditor Mr. Hanspeter KRÄMER, réviseur d'entreprises, residing at 30, rue Schrobilgen, L-2526 Luxembourg.
- 4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of Shareholders of the year 2010.
- 5.- The registered office of the Company is established at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of them known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le premier octobre.

Pardevant Me Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

**ONT COMPARU**

1) Borletti Group EEI Management S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 31, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, représentée par Me Candice WISER, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg,

(ci-après P "Actionnaire Commandité")

2) Borletti Group Management S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 31, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, représentée par Me Candice WISER, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg,

3) Maynard Assets S.A., une société de droit panaméen, ayant son siège social à ADR Building, 13<sup>ème</sup> étage, Samuel Lewis Avenue, Panama, République du Panama, représentée par Me Candice WISER, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Vienne, le 1<sup>er</sup> octobre 2009,

4) Tilford Capital Inc., une société de droit panaméen, ayant son siège social à ADR Building, 13<sup>ème</sup> étage, Samuel Lewis Avenue, Panama, République du Panama, représentée par Me Candice WISER, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Sofia, le 26 septembre 2009,

(ci-après les "Actionnaire(s) Commanditaire(s)").

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par les personnes comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif (les "Statuts") d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme** . Il existe entre l'Actionnaire Commandité "Borletti Group EEI Management S.à r.l.", les Actionnaires Commanditaires et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions, une société en commandite par actions sous la dénomination de "BORLETTI GROUP EEI S.C.A." (la "Société").

**Art. 2. Durée** . La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3. Objet** . L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et le transfert d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans une société bulgare "Bulgartabac Holding AD" soit directement ou par l'intermédiaire d'une entité constituée pour l'accomplissement d'un but déterminé (la "SPV") dans laquelle la Société détiendra au moins 65% du capital social.

La Société pourra emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit, émettre des obligations et autres instruments de dette, incluant sans limitation des certificats de participation convertibles (les "CPECs") ainsi que des certificats de participation (les "PECs") et prêter les produits de ces emprunts à Bulgartabac Holding AD et/ou à la SPV et donner des sûretés pour tous emprunts.

Les emprunts par la Société sont seulement autorisés pour les besoins de financement de l'acquisition d'intérêts sous quelque forme que ce soit, dans Bulgartabac Holding AD, soit directement ou par l'intermédiaire de la SPV ou pour les besoins du fonds de roulement.

La Société peut faire toute autre opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement ou au développement de son objet tel qu'expressément décrit au paragraphe 1 de cet Article.

**Art. 4. Siège social**. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, au Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité ou par la déclaration d'une personne dûment autorisée à cet effet par l'Actionnaire Commandité. Une telle mesure provisoire n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société.

**Art. 5. Capital social**. La Société a un capital émis de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,00.-€) divisé en TROIS CENT DIX MILLE (310.000) Actions comprenant:

i) TRENTE ET UN MILLE (31.000) Actions A1 d'une valeur nominale de DIX CENTS (0,10 €) chacune (les "Actions A1");

ii) DEUX CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT DIX-HUIT (278.998) Actions A2 d'une valeur nominale de DIX CENTS (0,10 €) chacune (les "Actions A2"); et

iii) DEUX (2) Actions B d'une valeur nominale de DIX CENTS (0,10 €) chacune (les "Actions B"), attribuées à l'Actionnaire Commandité.

Les Actions A1 seront émises à leur valeur nominale sans prime d'émission.

Les Actions A2 seront émises à leur valeur nominale avec prime d'émission.

Le total des primes d'émission payées sur les Actions A2 sera alloué à une réserve extraordinaire (la "Réserve de Primes Libre"), qui, par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, pourra être distribuée uniquement aux Actionnaires A2.

Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales luxembourgeoises.

En cas d'augmentation du capital de la Société, chacun des Actionnaires existants d'une même classe d'Actions se verra accorder un droit préférentiel de souscription sur les Actions de la même classe d'Actions émise par la Société, proportionnellement aux Actions détenues par les Actionnaires existants dans cette classe d'Actions.

Les termes "Action" et "Actions" ou "Actionnaire" et "Actionnaires" dans les présents Statuts englobent, sauf disposition explicite ou implicite contraire, les Actions A1, les Actions A2 et les Actions B et les détenteurs d'Actions A1 (les "Actionnaires A1"), les détenteurs d'Actions A2 (les "Actionnaires A2") et le détenteur d'Actions B (l'"Actionnaire B").

La Société peut, dans les conditions prévues par la loi luxembourgeoise, acquérir ses propres Actions.

**Art. 6. Responsabilité des propriétaires d'actions.** L'Actionnaire B sera responsable pour toutes les dettes de la Société qui ne peuvent être couvertes par l'actif de la Société.

Les Actionnaires Commanditaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société, autrement que par l'exercice de leurs droits en tant qu'Actionnaires Commanditaires en assemblées générales et ne seront responsables que du paiement à la Société de la valeur nominale de chaque Action A1 et chaque Action A2 souscrite qui leur a été émise. En particulier, les Actionnaires A1 et les Actionnaires A2 ne seront pas responsables des dettes, responsabilités ou engagements de la Société et ne seront pas obligés d'apporter aux actifs de la Société en cas de liquidation sauf à concurrence de tout montant non libéré sur les Actions A1 et les Actions A2, à condition qu'ils n'agissent pas comme gérant ou représentant de la Société.

**Art. 7. Forme des actions.** Les Actions seront émises uniquement sous forme nominative et seulement après l'acceptation des souscriptions et sous réserve de la réception du paiement dû pour ces Actions.

Tout Actionnaire recevra une confirmation de sa détention d'Actions, après l'acceptation de la souscription et après la réception du paiement de ses Actions par la Société.

Toutes les Actions émises seront inscrites dans le registre des Actionnaires (le "Registre"), tenu au siège social de la Société par l'Agent Domiciliaire et le Registre mentionnera le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre et les classes d'Actions détenues par lui et le montant libéré sur chaque Action. Pour les besoins de cet Article, "Agent Domiciliaire" signifie toute personne ou entité avec laquelle la Société conclura un contrat de services de domiciliation de temps à autre.

Tout transfert d'Actions (incluant sans limitation la vente, la cession, le transfert, le gage, l'apport, la fusion, la scission, la liquidation ou la dissolution) s'opérera par une déclaration de transfert écrite, qui est à inscrire dans le Registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par les personnes dûment habilitées à cet effet.

La Société peut accepter et inscrire dans le Registre tout transfert résultant de la correspondance ou d'autres documents établissant l'accord entre le cédant et le cessionnaire.

Tout Actionnaire doit communiquer au Gérant (tel que défini ci-après) une adresse à laquelle tous les avis et informations émanant de la Société pourront être envoyés. Cette adresse sera également enregistrée dans le Registre. Si un Actionnaire ne fournit pas une telle adresse, le Gérant peut permettre qu'une mention à cet effet soit enregistrée dans le Registre et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse enregistrée, de temps à autre, par le Gérant jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par cet Actionnaire au Gérant.

Tout Actionnaire peut, à tout moment, modifier son adresse enregistrée dans le Registre par notification écrite, adressée au siège social de la Société.

## **Art. 8. Restrictions aux cessions d'actions.**

### **8.1 Période d'Incessibilité**

L'Actionnaire Commandité et l'Actionnaire A1 n'auront pas le droit de, directement ou indirectement, (i) transférer de quelque manière que ce soit, soit par vente, cession, apport en nature, succession, don, fusion, échange ou autrement et (ii) gager ou grever de quelque manière que ce soit excepté en faveur des Actionnaires A2 aucune de leurs Actions B et leurs Actions A1 jusqu'au 3<sup>ème</sup> (troisième) anniversaire de la Date de la Clôture du Processus de Privatisation (la "Période d'Incessibilité").

Pour les besoins de cet Article, "Date de la Clôture du Processus de Privatisation" signifie la date d'acquisition des actions de Bulgartabac Holding AD par la SPV ou la Société.

### **8.2 Droit de préemption**

8.2.1 A l'expiration de la Période d'Incessibilité, au cas où l'Actionnaire A1 ou l'Actionnaire Commandité souhaite céder ou disposer autrement de tout ou partie de ses Actions (l'"Actionnaire Cédant"), cet Actionnaire Cédant, donnera aux Actionnaires A2 (les "Actionnaires Cessionnaires A2") avis écrit (V "Avis d'Offre") de son souhait de céder ses Actions à un tiers offrant de bonne foi et spécifiant le nombre d'Actions qu'il propose de céder (les "Actions Offertes") suivant une offre de bonne foi, le prix proposé par Action, la date de cession proposée, les autres termes et conditions de la cession et du paiement du prix (en ce compris, en cas de paiement différé du prix, les garanties demandées par l'Action-

naire Cédant), et l'identité du cessionnaire proposé (l'"Acquéreur") et de son bénéficiaire économique, ainsi qu'une copie, si tel est le cas, de l'offre écrite de l'Acquéreur. L'Actionnaire Cédant spécifiera dans l'Avis d'Offre toute autre information raisonnablement nécessaire afin d'évaluer de manière adéquate la cession proposée. Un Avis d'Offre ne peut être retiré que moyennant l'accord de tous les Actionnaires Cessionnaires A2.

8.2.2 Dès réception de l'Avis d'Offre, les Actionnaires Cessionnaires A2 auront le droit d'acquérir proportionnellement à leur détention respective dans le capital émis de la Société (leur "Droit Proportionnel"), les Actions Offertes au prix stipulé dans l'Avis d'Offre en donnant, dans les vingt (20) jours calendriers suivant la réception de l'Avis d'Offre, à l'Actionnaire Cédant un avis spécifiant:

(i) le nombre d'Actions qu'il désire acquérir et le nombre d'Actions supplémentaires qu'il désire acquérir au cas où les autres Actionnaires Cessionnaires A2 exercent leur droit de préemption pour un nombre d'Actions Offertes inférieur à leur Droit Proportionnel;

(ii) l'identité du tiers de bonne foi qu'ils peuvent désigner en tant qu'acqureur pour les Actions B (un "Acquéreur Désigné"); et

(iii) l'acceptation des termes et conditions stipulés dans l'Avis d'Offre (l'"Avis d'Acceptation").

8.2.3 L'Actionnaire Cédant cédera les Actions Offertes aux Actionnaires Cessionnaires A2 le quinzième (15<sup>ème</sup>) jour calendrier suivant présentation de l'Avis d'Acceptation (la "Date de Cession").

A la Date de Cession:

(i) l'Actionnaire Cédant cédera aux Actionnaires Cessionnaires A2 et/ou à l'Acquéreur Désigné pour les Actions B, si tel est le cas, le titre de la propriété de leur Droit Proportionnel; et

(ii) les Actionnaires Cessionnaires A2 et/ou l'Acquéreur Désigné pour les Actions B, si tel est le cas, paieront à l'Actionnaire Cédant le prix d'achat pour leur Droit Proportionnel en espèces par virement de fonds immédiatement disponibles sur un compte spécifié par l'Actionnaire Cédant au moins cinq (5) jours calendriers avant la Date de Cession.

8.2.4 Dans l'hypothèse où:

(i) les Actionnaires Cessionnaires A2 ne donnent pas à l'Actionnaire Cédant un Avis d'Acceptation dans le délai spécifié; ou

(ii) le droit de préemption n'a pas été exercé par les Actionnaires Cessionnaires A2 pour toutes, mais seulement une partie, des Actions Offertes,

alors l'Actionnaire Cédant peut céder les Actions Offertes à l'Acquéreur endéans les quarante (40) jours calendriers suivant l'expiration du terme prévu aux Articles 8.2.2 ou 8.2.3 ci-dessus, suivant le cas, aux prix et termes et conditions qui ne sont pas moins favorables que ceux spécifiés dans l'Avis d'Offre.

Si l'Actionnaire Cédant ne cède ou ne dispose autrement des Actions Offertes endéans la période de quarante (40) jours calendriers prévue ci-dessus, la procédure prévue à l'Article 8.2 devra être répétée en ce qui concerne toute cession ou disposition d'Actions A1 ou Actions B.

### 8.3 Droit d'Agrément

A l'expiration de la Période d'Incessibilité, au cas où les Actionnaires Cessionnaires A2 n'ont pas exercé leur droit de préemption en vertu de l'Article 8.2 ci-dessus, toute cession d'Actions A1 ou d'Actions B à un tiers devra requérir l'agrément préalable de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société votant à la majorité simple des votes émis. L'Actionnaire Cédant devra délivrer au Gérant un avis écrit (l'"Avis d'Agrément") détaillant son intention irrévocable de céder les Actions Offertes, indiquant le nom du cessionnaire futur et son bénéficiaire économique et requérant à l'assemblée générale des Actionnaires de donner son agrément en ce qui concerne la cession des Actions Offertes décrite dans l'Avis d'Agrément. Dans les quinze (15) jours calendriers suivant la date de réception de cet Avis d'Agrément, le Gérant devra convoquer une assemblée générale des Actionnaires à cet effet. L'assemblée générale des Actionnaires pourra à son entière discrétion et sans en donner le motif refuser son agrément à la cession des Actions Offertes. Au cas où l'assemblée générale des Actionnaires refuse son agrément à la cession des Actions Offertes proposée, elle devra faire en sorte que la Société remette une offre irrévocable écrite d'un ou plusieurs acquereurs futurs alternatifs souhaitant acquérir les Actions Offertes au prix et substantiellement aux mêmes termes et conditions que ceux indiqués dans l'Avis d'Agrément. Etant entendu qu'en cas de manquement par la Société d'indiquer de tels acquereurs futurs dans les soixante-quinze (75) jours calendriers à compter de la date de réception de l'Avis d'Agrément, l'agrément sera réputé donné.

### 8.4 Droit de Sortie Conjointe

8.4.1 Sans préjudice de l'Article 8.1 ci-dessus, au cas où les Actionnaires A2 proposent de céder des Actions représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société (les "Actionnaires Sortants") à un tiers de bonne foi, l'Actionnaire A1 (l'"Actionnaire Suivant") peut, à son entière discrétion, requérir que les Actionnaires Sortants cèdent toutes les Actions de l'Actionnaire Suivant aux mêmes termes et conditions que ceux convenus entre le tiers de bonne foi et les Actionnaires Sortants et au Prix de Sortie Conjointe.

Etant entendu que le tiers de bonne foi ne pourra être ni une personne physique, société, association, firme, association momentanée ou autre entité, directement ou indirectement, Contrôlant, Contrôlée par ou sous le Contrôle commun avec les Actionnaires Sortants ou avec l'un de leurs bénéficiaires économiques.

8.4.2 Les Actionnaires Sortants délivreront un avis écrit à l'Actionnaire Suivant (P "Avis de Sortie") (i) précisant les termes et conditions de la cession et (ii) offrant à l'Actionnaire Suivant le droit d'inclure ses Actions dans cette cession (le "Droit de Sortie Conjointe") conformément aux dispositions de l'Article 8.4.1, ensemble avec les documents requis devant être signés par l'Actionnaire Suivant afin d'inclure les Actions de l'Actionnaire Suivant dans une telle cession (les "Documents de Sortie Conjointe"). Si l'Actionnaire Suivant exerce son Droit de Sortie Conjointe en relation avec toute cession, l'Actionnaire Suivant signera et délivrera aux Actionnaires Sortants, endéans les vingt (20) jours calendriers de la date de réception de l'Avis de Sortie, les Documents de Sortie Conjointe. La délivrance par l'Actionnaire Suivant des Documents de Sortie Conjointe dûment signés constituera l'exercice irrévocable par l'Actionnaire Suivant de son Droit de Sortie Conjointe en relation avec cette cession. Le défaut par l'Actionnaire Sortant de délivrer les Documents de Sortie Conjointe endéans la période de vingt (20) jours calendriers précitée constituera une décision irrévocable de ne pas exercer son Droit de Sortie Conjointe en relation avec cette cession.

8.4.3. Les Actionnaires Sortants auront quatre-vingt-dix (90) jours calendriers à compter de la date de l'Avis de Sortie pour réaliser la cession et, rapidement après une telle réalisation, (i) notifieront à l'Actionnaire Suivant la réalisation de la cession, (ii) fourniront la preuve d'une telle cession (en ce compris la date de la cession) et les termes de la cession tels que l'Actionnaire Suivant pourra raisonnablement demander, et (iii) endéans les cinq (5) jours calendriers suivant la réalisation de la cession, fera en sorte que le produit de la vente des Actions de l'Actionnaire Suivant soit remis à l'Actionnaire Suivant. Si, endéans cette période de quatre-vingt-dix (90) jours calendriers les Actionnaires concernés n'ont pas réalisés la cession, les Actionnaires Sortants retourneront à l'Actionnaire Suivant tous les Documents de Sortie Conjointe et tout autre document remis conformément à ce qui précède par l'Actionnaire Suivant.

8.4.4 Nonobstant toute disposition contraire de cet Article 8.4, il n'y a pas de responsabilité encourue par les Actionnaires Sortants envers la Société ou envers les autres Actionnaires si la vente des Actions conformément à l'Article 8.4 n'est pas réalisée pour quelque raison que ce soit autre que le non respect des dispositions précédentes. Etant entendu que les Actionnaires Sortants, à leur entière discrétion, détermineront s'il y a lieu ou non de réaliser une cession à tel acquéreur conformément au présent Article.

Pour les besoins de cet Article, "Prix de Sortie Conjointe" signifie:

(i) au cas où le tiers de bonne foi achète les prêts et/ou les PECs et/ou les CPECs accordés ou souscrits par les Actionnaires A2, 9,23% de la différence entre le prix d'acquisition global (en ce compris le prix payé pour l'achat des prêts et/ou des PECs et/ou des CPECs accordés ou souscrits par les Actionnaires A2) payé par le tiers de bonne foi diminué du montant du principal et/ou de la valeur nominale, tel qu'applicable des prêts et/ou PECs et/ou des CPECs accordés ou souscrits par les Actionnaires A2, et la Réserve de Primes Libre;

(ii) au cas où le tiers de bonne foi n'achète pas les prêts et/ou les PECs et/ou les CPECs accordés ou souscrits par les Actionnaires A2, 9,23% de la différence entre le prix d'acquisition global payé par le tiers de bonne foi et la Réserve de Primes Libre augmenté par 9,23% des intérêts payés sur les prêts et/ou les PECs et/ou les CPECs accordés ou souscrits par les Actionnaires A2 au moment de l'exercice du Droit de Sortie Conjointe.

Etant entendu toutefois que les 9,23% des intérêts prémentionnés seront payés par les Actionnaires A2 à l'Actionnaire A1 pour autant que les Actionnaires A2 reçoivent effectivement la totalité des intérêts payés sur les prêts et/ou les PECs et/ou les CPECs accordés ou souscrits par eux.

Pour les besoins de ces Statuts, "Contrôlant, Contrôlée par ou sous le Contrôle Commun avec" signifie (i) l'enregistrement ou la détention bénéficiaire, directement ou indirectement (via un ou plusieurs intermédiaires) de valeurs mobilières donnant droit a) d'exercer globalement plus de cinquante pourcent (50%) des droits de vote dans une entité ou b) de bénéficier de plus de cinquante pourcent (50%) des droits économiques dans une entité ou (ii) la possession du pouvoir de, directement ou indirectement, (A) élire une majorité des membres du conseil d'administration (ou d'un organe similaire) d'une telle entité, ou (B) diriger ou faire diriger la gestion et les politiques de ou en relation avec telle entité, que ce soit via la propriété de valeurs, un contrat ou autrement.

## 8.5 Droit de Sortie Forcée

8.5.1 Sans préjudice de l'Article 8.1 ci-dessus, au cas où les Actionnaires A2 proposent de céder des Actions représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société (les "Actionnaires Forçants") à un tiers de bonne foi, les Actionnaires Forçants peuvent, à leur entière discrétion, requérir que l'Actionnaire A1 (l'"Actionnaire Forcé") cède toutes les Actions de l'Actionnaire Forcé à cet acquéreur (le "Droit de Sortie Forcée") aux mêmes termes et conditions que ceux convenus entre ce tiers de bonne foi et les Actionnaires Forçants et au Prix de Sortie Forcée. Le Prix de Sortie Forcée ne pourra en aucun cas être inférieur à trois millions d'Euros (3.000.000 EUR) diminué de tout montant distribué à l'Actionnaire A1 et à l'Actionnaire B conformément à l'Article 20 de ces Statuts (le "Prix Minimum de Sortie Forcée"). Au cas où le prix par Action offert par le tiers de bonne foi ne permet pas l'Actionnaire A1 de recevoir une contrepartie égale au Prix Minimum de Sortie Forcée, les Actionnaires A2 s'engagent à payer à l'Actionnaire A1 la différence entre le prix par Action offert par le tiers de bonne foi et le Prix Minimum de Sortie Forcée par Action proportionnellement à leur détention respective dans la Société.

Etant entendu que le tiers de bonne foi ne peut être ni une personne physique, société, association, firme, association momentanée ou autre entité, directement ou indirectement, Contrôlant, Contrôlée par ou sous le Contrôle commun avec les Actionnaires Forçants ou avec l'un de leurs bénéficiaires économiques.

8.5.2 L'Actionnaire Forcé se verra délivrer un Avis de Sortie précisant que les Actionnaires Forçants entendent exercer leur droit prévu à l'Article 8.5 et précisant le prix de sortie forcée à payer par le tiers acquéreur et les termes et conditions de l'acquisition proposée par le tiers acquéreur. Simultanément ou rapidement après la réception de l'Avis de Sortie, l'Actionnaire Forcé recevra des documents nécessaires à la cession des Actions de l'Actionnaire Forcé au tiers acquéreur (les "Documents de Sortie Forcée"). Endéans les vingt (20) jours calendriers suivant la remise des Documents de Sortie Conjointe, l'Actionnaire Forcé délivrera aux Actionnaires Forçants les Documents de Sortie Forcée signés par l'Actionnaire Forcé, ensemble avec tous autres documents à délivrer en relation avec la cession proposée. En cas de défaut par l'Actionnaire Forcé de délivrer les Documents de Sortie Forcée aux Actionnaires Forçants conformément à la phrase précédente, la Société fera en sorte que ses livres et registres reflètent, lors du paiement du prix de cession forcée que le tiers acquéreur a acquis les Actions de l'Actionnaire Forcé dans la Société.

8.5.3 Si, endéans les quatre-vingt-dix (90) jours calendriers à compter de la réception de l'Avis de Sortie par l'Actionnaire Forcé, les Actionnaires Forçants n'ont pas réalisé la cession, les Actionnaires Forçants retourneront à l'Actionnaire Forcé tous les Documents de Sortie Forcée et tous autres documents remis conformément à ce qui précède par l'Actionnaire Forcé.

8.5.4 Immédiatement avant la réalisation de la cession conformément au présent Article 8.5, les Actionnaires Forçants doivent (i) en donner avis à l'Actionnaire Forcé, et immédiatement après la réalisation de cette cession, (ii) remettre à l'Actionnaire Forcé le Prix de Cession Forcée en relation avec les Actions de l'Actionnaire Forcé qui sont cédées et (iii) fournir la preuve de la réalisation ainsi que du moment de la réalisation de cette cession et les termes de celle-ci tels que l'Actionnaire Forcé peut raisonnablement demander.

8.5.5 Nonobstant toute disposition contraire de cet Article 8.5, il n'y a pas de responsabilité encourue par les Actionnaires Forçants envers la Société ou envers les autres Actionnaires si la vente des Actions conformément à cet Article 8.5 n'est pas réalisée pour quelque raison que ce soit autre que le non respect des dispositions précédentes. Etant entendu que les Actionnaires Forçants, à leur entière discrétion, détermineront s'il y a lieu ou non de réaliser une cession à tel acquéreur conformément au présent Article.

Pour les besoins de cet Article, "Prix de Sortie Forcée" signifie:

(i) au cas où le tiers de bonne foi achète les prêts et/ou les PECs et/ou les CPECs accordés ou souscrits par les Actionnaires A2, 9,23% de la différence entre le prix d'acquisition global (en ce compris le prix payé pour l'achat des prêts et/ou des PECs et/ou des CPECs accordés ou souscrits par les Actionnaires A2) payé par le tiers de bonne foi diminué du montant du principal et/ou de la valeur nominale, tel qu'applicable des prêts et/ou PECs et/ou des CPECs accordés ou souscrits par les Actionnaires A2, et la Réserve de Primes Libre;

(ii) au cas où le tiers de bonne foi n'achète pas les prêts et/ou les PECs et/ou les CPECs accordés ou souscrits par les Actionnaires A2, 9,23% de la différence entre le prix d'acquisition global payé par le tiers de bonne foi et la Réserve de Primes Libre augmenté par 9,23% des intérêts payés sur les prêts et/ou les PECs et/ou les CPECs accordés ou souscrits par les Actionnaires A2 au moment de l'exercice du Droit de Sortie Forcée.

Etant entendu toutefois que les 9,23% des intérêts prémentionnés seront payés par les Actionnaires A2 à l'Actionnaire A1 pour autant que les Actionnaires A2 reçoivent effectivement la totalité des intérêts payés sur les prêts et/ou les PECs et/ou les CPECs accordés ou souscrits par eux.

**Art. 9. Droit de vote .** Chaque Action donne droit à une voix à toutes les assemblées d'Actionnaires.

Toutes les Actions voteront comme une seule classe sauf pour les modifications proposées aux Statuts affectant les droits respectifs des classes d'Actions.

**Art. 10. Assemblées des actionnaires.** Toute assemblée des Actionnaires régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société. L'assemblée générale aura le pouvoir d'ordonner ou de ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société. Par dérogation à l'Article 111 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, toute résolution sera valablement prise sans l'approbation expresse du Gérant.

**Art. 11. Date et Lieu des assemblées.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans l'avis de convocation chaque année le troisième jeudi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.

D'autres assemblées des Actionnaires pourront être tenues aux lieu et date indiqués dans les avis de convocation. Le Gérant pourra, chaque fois qu'il l'estime nécessaire, convoquer une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires. Le Gérant convoquera une assemblée générale extraordinaire à la requête écrite d'Actionnaires, représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

**Art. 12. Tenue des assemblées .** Toutes les assemblées générales seront présidées par un représentant du Gérant ou, en son absence, par une personne désignée par l'assemblée générale des Actionnaires.

Les quorums et majorités requis par la loi régiront les assemblées générales des Actionnaires de la Société, sauf dispositions contraires des présents Statuts.

Le Gérant déterminera toutes autres conditions qui doivent être remplies par les Actionnaires pour participer aux assemblées d'Actionnaires.

**Art. 13. Avis de convocation.** Les Actionnaires se réuniront sur convocation du Gérant, que l'assemblée soit à la demande du Gérant ou des Actionnaires, suite à un avis de convocation indiquant l'ordre du jour et envoyé au moins huit (8) jours calendriers avant l'assemblée à chaque Actionnaire à l'adresse de l'Actionnaire mentionnée dans le Registre.

**Art. 14. Gestion de la société.** Borletti Group EEI Management S.à r.l. sera le gérant de la Société (le "Gérant").

Le Gérant pourra être révoqué de sa qualité de Gérant de la Société ad nutum par décision des Actionnaires Commanditaires délibérant aux quorum et majorité prévus par la loi luxembourgeoise.

En cas de révocation, le Gérant devra faire en sorte que toutes les Actions B détenues par lui au moment de sa révocation soient cédées à la valeur nominale à tout gérant ou toute autre société de gestion lui succédant qui sera nommé pour la gestion de la Société par l'assemblée générale des Actionnaires et signera tous actes, contrats et documents et en général fera tout ce qui est nécessaire à la réalisation d'une telle cession.

Le Gérant s'engage à ne pas démissionner de sa qualité de Gérant de la Société, sauf en cas de transfert de ses Actions B.

La Société ne sera pas dissoute en cas de révocation, démission, dissolution ou faillite du Gérant pour autant que ce dernier soit remplacé rapidement par un autre gérant à une assemblée générale des Actionnaires.

#### **Art. 15. Pouvoirs du gérant.**

15.1 Dans les limites de l'objet social de la Société tel que décrit à l'Article 3, le Gérant aura la responsabilité exclusive de la gestion des affaires de la Société et aura le pouvoir et l'autorité de faire tout ce qui est nécessaire pour accomplir l'objet de la Société et il y consacrera, dans toute la mesure raisonnablement requise pour la gestion des affaires de la Société, son temps et son attention et il gèrera la Société, assisté des agents, assistants ou autres employés de la Société, qu'il jugera nécessaire.

Le Gérant aura le droit de déléguer tels pouvoirs, à des personnes habilitées à cet effet pour des affaires déterminées.

15.2 Les Actionnaires Commanditaires ne participeront pas à la gestion des affaires de la Société et n'auront ni le droit, ni le pouvoir d'agir pour la Société ou de participer ou de s'immiscer dans la conduite ou la gestion de la Société, autrement que par l'exercice de leurs droits de vote en leur qualité d'Actionnaires Commanditaires.

15.3 Le Gérant devra obtenir l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance pour les matières suivantes:

(a) la mise en gage ou l'octroi d'autre grèvement, privilège ou charge sur, la vente ou la cession, des actions dans Bulgartabac Holding AD et/ou des actions de la SPV;

(b) toute décision à prendre par la Société en sa qualité d'actionnaire de la SPV ou de Bulgartabac Holding AD, suivant le cas.

**Art. 16. Rémunération du gérant.** Le Gérant percevra une rémunération globale ou une indemnité de révocation telle que déterminée dans tel contrat de gestion conclu entre la Société et le Gérant de temps à autre (le "Contrat de Gestion").

La Société remboursera au Gérant tous frais documentés et raisonnables supportés par lui en rapport avec ses devoirs généraux jusqu'à un montant annuel maximal de vingt mille Euros (20.000 EUR).

Pour des dépenses annuelles excédant le montant annuel de vingt mille Euros (20.000 EUR), le Gérant devra obtenir l'accord écrit préalable du Conseil de Surveillance.

**Art. 17. Pouvoirs de signature.** La Société sera engagée par la signature du Gérant ou par la signature individuelle ou conjointe, tel que déterminé par le Gérant, de toute personne à qui pareille autorité aura été déléguée par le Gérant.

**Art. 18. Conseil de surveillance.** Les activités de la Société et sa situation financière incluant particulièrement la tenue de ses livres et comptes seront contrôlées par un conseil de surveillance composé d'au moins trois (3) membres (le "Conseil de Surveillance"). Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale des Actionnaires pour une période d'un an et jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés, à condition cependant, que tout membre du Conseil de Surveillance puisse être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment par décision prise par l'assemblée générale des Actionnaires.

Un réviseur externe nommé par le Conseil de Surveillance avec l'accord de l'assemblée générale des Actionnaires pourra assister le Conseil de Surveillance dans l'accomplissement de ses fonctions.

Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur telle matière que le Gérant déterminera et peut autoriser toute action du Gérant qui pourrait, conformément à la loi ou à une autre réglementation ou en vertu des présents Statuts, excéder les pouvoirs du Gérant et plus particulièrement toute action prévue à l'Article 15.3 et à l'Article 16 des présents Statuts.

L'assemblée générale des Actionnaires lors de laquelle les membres du Conseil de Surveillance sont désignés, déterminera également la rémunération des membres du Conseil de Surveillance, s'il y a lieu.

Le Conseil de Surveillance élira parmi ses membres un président (le "Président").

Le Conseil de Surveillance sera convoqué de temps à autre à la discrétion du Président ou du Gérant.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donné à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins huit (8) jours calendriers avant la date prévue pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ce cas d'urgence sera indiquée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cet avis par accord écrit donné par câble, télégramme, télex ou téléfax par chaque membre du Conseil de Surveillance. Des avis séparés ne seront pas requis pour les réunions tenues au lieu et place indiqués dans un calendrier préalablement adopté par décision du Conseil de Surveillance.

Tout membre peut agir à toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, téléfax ou tous autres moyens de communication électronique, un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par mandataire. Tout membre du Conseil de Surveillance qui participe à une réunion du Conseil de Surveillance via un moyen de communication (incluant le téléphone) qui permet aux autres membres du Conseil de Surveillance présents à cette réunion (soit en personne, soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres, sera considéré comme étant présent à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion.

Les résolutions seront adoptées si elles sont prises à la majorité des membres présents à telle réunion soit en personne ou par mandataire.

Le Conseil de Surveillance convoquera une assemblée générale des Actionnaires à la requête écrite d'Actionnaires détenant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 19. Exercice comptable - Comptes.** L'exercice comptable de la Société ("Exercice Comptable") commencera le premier janvier de chaque année et se terminera (et ce inclus) le trente et un décembre de la même année.

Le Gérant préparera ou fera en sorte que soient préparés par une société ou une personne dûment qualifiée, les états financiers de la Société relatifs à chaque Exercice Comptable suivant les principes comptables internationaux généralement admis et les dispositions de la loi luxembourgeoise, incluant un bilan et un compte de pertes et profits. Les comptes seront libellés en Euros. Le Gérant fera en sorte que les états financiers soient révisés par une firme de réviseurs d'entreprises indépendante sélectionnée et nommée par le Conseil de Surveillance avec l'accord de l'assemblée générale des Actionnaires (le "Réviseur"). Les comptes révisés incluant le rapport du Réviseur sera remis à chaque Actionnaire quinze (15) jours calendriers au moins avant l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société.

Dans les trente (30) jours calendriers suivant la fin de chaque trimestre, le Gérant fournira au Conseil de Surveillance et à chaque Actionnaire Commanditaire une situation résumant les actifs et passifs de la Société.

#### **Art. 20. Réserve légale - Distribution de profits.**

20.1 Cinq pour cent (5%) seront déduits du bénéfice annuel net de la Société et alloués à la réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième (1/10) du capital souscrit de la Société (à l'exclusion de toute prime d'émission).

20.2 Le solde du bénéfice annuel net après allocation à la réserve légale sera à la disposition de l'assemblée générale des Actionnaires. En cas de distribution aux Actionnaires, le solde du bénéfice annuel net sera distribué conformément aux points (i) et (ii) suivants:

(i) 90,77% aux Actionnaires A2 proportionnellement au nombre d'Actions A2 émises détenues respectivement par chacun d'eux;

(ii) 9,23% aux Actionnaires A1 et à l'Actionnaire B proportionnellement au nombre d'Actions A1 et Actions B détenues respectivement par chacun d'eux.

20.3 L'assemblée générale des Actionnaires déterminera la date de paiement des distributions décidée par elle.

20.4 Toute référence à des distributions ou paiements aux Actionnaires dans cet Article sera une référence à des distributions ou paiements bruts à ces Actionnaires, ne tenant pas compte des montants devant être retenus par la Société en relation avec ces paiements.

20.5 Aucune distribution de dividendes intérimaires ne peut être payée suivant décision du Gérant.

#### **Art. 21. Liquidation.**

21.1 La Société sera liquidée par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires acceptant la dissolution de la Société.

21.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des Actionnaires décidant de cette dissolution. Cette assemblée déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

21.3 Le produit net de liquidation (après remboursement complet de tout prêt et/ou PECs et/ou CPECs), consistant en espèces ou en nature, sera distribué par le(s) liquidateur(s) dans l'ordre suivant:

(i) remboursement total du prix d'émission des Actions B;

(ii) remboursement total du prix d'émission des Actions A1;

(iii) remboursement total du prix d'émission des Actions A2 en ce compris la prime d'émission y relative;

(iv) le solde:

(a) 9,23% du solde augmenté par 9,23% des intérêts payés sur tout prêt et/ou PECs et/ou CPECs accordés ou souscrits par les Actionnaires A2, aux Actionnaires A1 et à l'Actionnaire B proportionnellement au nombre d'Actions A1 et Actions B détenues respectivement par chacun d'eux;

(b) 90,77% du solde diminué par 9,23% des intérêts payés sur tout prêt et/ou PECs et/ou CPECs accordés ou souscrits par les Actionnaires A2 proportionnellement au nombre d'Actions A2 détenues respectivement par chacun d'eux.

**Art. 22. Modifications des statuts.** Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps à autre par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, dans le respect des exigences de quorum et de vote définies ci-après.

L'assemblée ne délibérera valablement que si les Actionnaires détenant au moins la moitié en valeur nominale du capital émis sont présents, soit en personne, soit par mandataire, et si l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts ainsi que, lorsqu'applicable, le texte des modifications relatives à l'objet ou à la forme de la Société. Si l'exigence de quorum n'est pas remplie, une seconde assemblée pourra être convoquée conformément aux Statuts, par publication faite deux fois à intervalle de quinze (15) jours calendriers au moins, la dernière étant publiée quinze (15) jours calendriers avant l'assemblée dans le "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations" et dans deux journaux luxembourgeois. Cet avis de convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de l'assemblée précédente. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les décisions ne pourront être prises qu'au deux tiers au moins des votes des Actionnaires présents ou représentés.

**Art. 23. Avis.** Les avis qui peuvent être ou doivent être fournis par un Actionnaire à un autre, seront donnés par écrit, délivré ou transmis par courrier ou par fax ou e-mail à l'Actionnaire concerné à l'adresse indiquée dans une convention d'actionnaires qui peut être conclue de temps à autre ou à une autre adresse, telle que déterminée par tout Actionnaire par notification adressée à la Société.

Les avis seront censés avoir été reçus dans les conditions suivantes:

(a) en cas de délivrance, à la délivrance, si la délivrance a lieu entre 9h et 17h un Jour Ouvrable et, si la délivrance a eu lieu en-dehors de ces heures, au moment où ces heures recommencent le premier Jour Ouvrable suivant la délivrance;

(b) en cas de transmission par fax ou par e-mail au jour de cette transmission, sauf si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable ou si la transmission a lieu après 17h un Jour Ouvrable, auquel cas la transmission interviendra à 9h le premier Jour Ouvrable suivant la transmission de l'avis par fax ou par e-mail.

Pour prouver cette réception, il suffira de prouver que la délivrance ou la transmission par fax ou e-mail a été effectuée au lieu mentionné dans l'adresse.

Dans ces Statuts, "Jour Ouvrable" signifie chaque jour, sauf le samedi, dimanche ou tout autre jour férié au Luxembourg ou en Bulgarie.

**Art. 24. Modification du nom.** Sans préjudice des dispositions applicables de la loi luxembourgeoise, les Actionnaires Commanditaires feront en sorte que la Société, avec effet lors de la nomination de la société de gestion ou de tout autre gérant appelé à succéder, change sa dénomination en une dénomination excluant les mots "Borletti" ou les lettres "BG" et s'abstienne de faire usage du nom "Borletti" ou des lettres "BG", soit dans des brevets ou marques incluant le nom "Borletti" ou les lettres "BG", ou autrement, si Borletti Group EEI Management S.à r.l. cesse d'être le Gérant de la Société.

**Art. 25. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront déterminées selon la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement, le premier Exercice Comptable débutera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.

#### *Souscription*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. Borletti Group EEI Management S.à r.l., préqualifié . . . . .	2 Actions B
2. Borletti Group Management S.A., préqualifié . . . . .	31.000 Actions A1
3. Maynard Assets S.A., préqualifié . . . . .	255.361 Actions A2
4. Tilford Capital Inc., préqualifié . . . . .	23.637 Actions A2

Toutes les Actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille EUROS (EUR 31.000,00.-) en capital et deux mille sept cent quatre-vingt-neuf EUROS et quatre-vingt-dix-huit CENTS (EUR 2.789,98) en prime d'émission se trouve dès à présent à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à approximativement deux mille euros (€ 2.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des membres du Conseil de Surveillance est fixé à trois (3).
2. Sont nommés membres du Conseil de Surveillance
  - a) Sylvie ABTAL-COLA, employée privée, née le 13 mai 1967 à Hayange (France), avec adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
  - b) Laurent KYD, avocat, né le 25 mars 1967 à Paris (France), avec adresse professionnelle au 2, rue de Jargonant, CH-1211 Genève, Suisse;
  - c) Eric VANDERKERKEN, employé privé, né le 27 janvier 1964 à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), avec adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
3. L'assemblée autorise le Conseil de Surveillance à désigner comme réviseur d'entreprises de la Société M. Hanspeter KRAMER, réviseur d'entreprises, demeurant au 30, rue Schrobilgen, L-2526 Luxembourg.
4. Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de l'année 2010.
5. Le siège social de la Société est fixé au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des comparants, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Signé: Wiser, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12117. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 23 octobre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009137524/970.

(090166062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

**ProLogis Poland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 60.858.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le siège social de la société, actuellement située au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.
- 2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

*Pour la société*

ProLogis Directorship S. à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009137537/17.

(090166278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

**GPT Europe S. à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 109.580.

---

*Extrait rectificatif du dépôt L070151008.05 du 05/11/07*

En date du 20 septembre 2007, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- La société PricewaterhouseCoopers S.à r.l., domiciliée Route d'Esch 400, L-1014 Luxembourg, est élue nouveau Réviseur d'entreprise de la société avec effet au 24 juin 2005 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2009137935/15.

(090165989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**Essential Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 64.426.

L'an deux mille neuf, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ESSENTIAL FINANCE S.A., ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, R.C.S. Luxembourg numéro B64.426, constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 mai 1998, publié au Mémorial C numéro 558 du 31 juillet 1998, et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 2038 du 20 septembre 2007;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 octobre 2009, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Suppression de la valeur nominale des 2.548 actions de la société.

2.- Réduction du capital social à concurrence d'un montant de EUR 54.872,-, pour le ramener de son montant actuel de EUR 1.054.872,-, à EUR 1.000.000,-, par remboursement à l'actionnaire unique de la société et sans annulation d'actions.

3.- Remplacement des 2.548 actions existantes de la société sans désignation de valeur nominale par 1.000 actions avec une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune.

4.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

107591

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des 2.548 (deux mille cinq cent quarante-huit) actions existantes de la société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 54.872,- (cinquante-quatre mille huit cent soixante-douze euros), pour le ramener de son montant actuel de EUR 1.054.872,- (un million cinquante-quatre mille huit cent soixante-douze euros) à EUR 1.000.000,- (un million d'euros).

Cette réduction de capital est réalisée par remboursement du montant de EUR 54.872,- (cinquante-quatre mille huit cent soixante-douze euros) à l'actionnaire unique de la société et sans annulation d'actions.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de remplacer les 2.548 (deux mille cinq cent quarante-huit) actions existantes de la société sans désignation de valeur nominale par 1.000 (mille) actions avec une valeur nominale de EUR 1.000,-(mille euros) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder à l'échange des actions qui s'impose.

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) divisé en 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: HÜBSCH - THILL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 27 octobre 2009, Relation GRE/2009/3927. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 30 octobre 2009.

Référence de publication: 2009138142/71.

(090167269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

**Pugliatrans and Food S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 13, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 67.016.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.10.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009138204/10.

(090167492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

**Intelsat (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 312.423.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.304.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 26 octobre 2009, que la démission de Madame Sandrine van Waveren en tant que gérant de classe B, avec effet rétroactif au 8 octobre 2009, est acceptée.

A été nommé en remplacement en tant que gérant de classe B et pour une durée indéterminée, Monsieur Jean-Robert Bartolini, né le 10 novembre 1962 à Differdange (Luxembourg) et ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance est donc désormais composé comme suit:

- *Gérants de classe A:*

Monsieur Jean-Philippe Gillet;

Monsieur Andrew Lawrence Stimson.

- *Gérant de classe B:*

Monsieur Jean-Robert Bartolini.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Intelsat (Luxembourg) S.à r.l.*

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2009137925/27.

(090166106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**Euro Trade Distrib S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 7, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 81.203.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.10.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009138207/10.

(090167497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Ets. Nimax Stempel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2628 Luxembourg, 91, rue des Trévires.

R.C.S. Luxembourg B 86.040.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.10.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009138208/10.

(090167499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Electro-Volt Automobile, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 15, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 23.743.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.10.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009138209/10.

(090167501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Tulpen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 110, rue de Muhlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 91.898.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29.10.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009138211/10.

(090167505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Immostrasbourg S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 83.499.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

*Pour Immostrasbourg en liquidation*

Pr Me Claude VERITER

*Liquidateur*

Signature

Référence de publication: 2009138253/14.

(090167409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Freedom Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FREEDOM PROPERTIES S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009138251/12.

(090167079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Towerwings S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 128.435.

Im Jahre zweitausend neun.

Den fünfundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft TOWERWINGS S.A., mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-Rue, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 128.435 (NIN 2007 2215 150).

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 25. Mai 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1494 vom 19. Juli 2007.

Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf einunddreissig tausend Euro (€ 31.000.-), eingeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je drei hundert zehn Euro (€ 310.-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Frau Peggy SIMON, Privatangestellte, wohnhaft in Berdorf.

Sie beruft zum Schriftführer Herrn Laurent THEISEN, Privatangestellter, wohnhaft in Osweiler,

und zum Stimmzähler Herrn Thomas KALETA, Kaufmann, wohnhaft in L-6630 Wasserbillig, 70, Grand-Rue.

Die Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift nachfolgenden Punkt:

1.- Abänderung des Gesellschaftszweckes um ihm folgenden Wortlaut zu geben

"Die Gesellschaft hat zum Gegenstand das Halten und Verwalten von eigenen Immobilien.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind."

2.- Neufassung der Statuten

3.- Abberufung der bestehenden Verwaltungsratsmitglieder.

4.- Ernennung des alleinigen Verwalters.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig nachfolgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftszweck abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Die Gesellschaft hat zum Gegenstand das Halten und Verwalten von eigenen Immobilien.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind."

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst eine Neufassung der Statuten um sie denen einer Einmanggesellschaft anzupassen, und welche folgenden Wortlaut haben:

### **1. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital**

**Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung TOWERWINGS S.A..

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

**Art. 3.** Die Gesellschaft hat zum Gegenstand das Halten und Verwalten von eigenen Immobilien.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

**Art. 4.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen, durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-) und ist eingeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je DREI HUNDERT ZEHN EURO (€ 310.-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

**Art. 6.** Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

## II. - Verwaltung und Aufsicht

**Art. 7.** Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

**Art. 8.** Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch durch elektronische Übermittlung zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

**Art. 9.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch mindestens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltenen Beschlüsse.

**Art. 11.** Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrat oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern

- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalter, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

**Art. 12.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

### III. - Generalversammlung

**Art. 13.** Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären vertritt jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

**Art. 14.** Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am letzten Freitag des Monats Mai um 11.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungsweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapital vertreten, muss sie einberufen werden.

**Art. 15.** Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

### IV. - Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

**Art. 16.** Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endigt am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

**Art. 17.** Fünf Prozent des Reingewinns fliessen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den, vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung.

### V. - Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

**Art. 18.** Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden;

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

**Art. 19.** Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006.

**Art. 20.** Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

107597

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst sämtliche Mitglieder des Verwaltungsrates abzurufen und erteilt ihnen volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate.

*Vierter Beschluss*

Zum alleinigen Verwalter wird bestellt, sein Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2014:

Herr Thomas KALETA, Kaufmann, wohnhaft in L-6630 Wasserbillig, 70, Grand-Rue, welcher die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten und verpflichten kann.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, schliesst die Sitzung.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. SIMON, L. THEISEN, T. KALETA, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 29 septembre 2009. Relation: ECH/2009/1394. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung Im Memorial.

Echternach, den 02. Oktober 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009137470/204.

(090166080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**PPF Goethe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.348.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56492 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009138224/12.

(090167520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**IC Immogem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 127.732.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IC Immogem S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009138232/12.

(090167279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**ICGSLuxhold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 516.775,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 122.188.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ICGluxhold S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009138234/12.

(090167281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**ICGluxhold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 337.275,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 118.065.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ICGluxhold S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009138235/12.

(090167282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Joe and Joe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 39.021.

---

**DISSOLUTION**

L'an deux mil neuf, le sept octobre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Monsieur Karl GUENARD, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Frédéric OTTO, directeur de banque, né à Paris (F) le 2 janvier 1959, demeurant professionnellement à 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 7 octobre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société JOE AND JOE S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, a été constituée sous la dénomination "JOE AND JOE HOLDING S.A" suivant acte du notaire Edmond SCHROEDER, alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 241 du 4 juin 1992. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date 31 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1211 du 21 décembre 2001;

- que le capital social de la société JOE AND JOE S.A. s'élève actuellement à TRENTE HUIT MILLE EUROS (EUR 38.000) représenté par DEUX MILLE CINQ CENTS (2.500) actions d'une valeur nominale de QUINZE EUROS ET VINGT CENTS (EUR 15,20) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur OTTO, précité, est devenu seul propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 septembre 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 30 septembre 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE EUROS (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. GUENARD, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42242. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009139448/54.

(090168780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

**Promesse Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 121.222.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le huit octobre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Rosa OLIVARES, employée privée, née à Madrid (Espagne) le 7 mai 1978, demeurant à L-5244 Sandweiler, 4B, rue Ennert Dem Bierg,

laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société PROMESSE, S.à r.l., ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains, a été constituée suivant acte du notaire soussigné du 12 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2337 du 14 décembre 2006 et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la société PROMESSE, S.à r.l. s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par CENT VINGT CINQ (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Madame Rosa OLIVARES précitée, est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la société PROMESSE, S.à r.l.;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 septembre 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 30 septembre 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales qui auraient été émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-5244 Sandweiler, 4B, rue Ennert Dem Bierg.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement neuf cent Euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire par ses nom et prénoms, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. OLIVARES, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42249. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009139444/48.

(090168772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**Aramis International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 136.638.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56540 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009139275/12.

(090167955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Delphi International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 147.704.

---

Le 5 octobre 2009, l'associé unique de la Société, Delphi Automotive Systems (Holding), Inc. a changé sa forme sociale en Delphi Automotive Systems (Holding), LLC.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009139439/14.

(090167659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Delphi International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 147.704.

---

Le 6 octobre 2009, DIP Holdco LLP, l'associé unique de la Société, a cédé toutes les 500 parts sociales de la Société à Delphi International Holdings LLP, un limited liability partnership, organisée et existante selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au Royal London House, 22/25 Finsbury Square, Londres, EC2A 1DX, immatriculée au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro OC349101, de sorte que Delphi International Holdings LLP est l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009139437/17.

(090167666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Vino Sapiens European Distribution Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.  
R.C.S. Luxembourg B 95.278.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille neuf, le vingt et un octobre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

ont comparu:

Monsieur Vincenzo CALATABIANO, commerçant, demeurant à B-6990 Hotton, rue de la Vallée, 3,  
et Madame Marie-Louise TRINE, employée privée, demeurant à B-6990 Hotton, rue de la Vallée, 3,

Les prénommés sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée VINO SAPIENS EUROPEAN DISTRIBUTION S.à r.l. avec siège social à Bérelange,

constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 août 2002, acte publié au Mémorial C numéro 1584 du 5 novembre 2002,

statuts modifiés suivant acte reçu par le notaire Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, le 17 juin 2004, acte publié au Mémorial C numéro 926 du 17 septembre 2004,

au capital social de douze mille cinq cents (12.500,-) euros divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

Ensuite les comparants déclarent vouloir procéder à la dissolution de ladite société en déclarant par ailleurs:

- que la société n'a plus d'activités à partir du 15 mai 2004,
- que les associés vont reprendre tout l'actif et le passif de la société de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée,
- qu'ils reprendront tous frais et charges éventuels de la société,
- que ladite société est et demeure dissoute à partir d'aujourd'hui.
- que pour autant que de besoin, décharge est donnée au gérant unique en fonction,
- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés et conservés pendant la période légale de cinq ans au moins à l'adresse suivante: 8, Rue de la Poste à L-8824 PERLE.
- que les frais et honoraires des présentes sont tous à charge des associés.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Calatabiano, Trine, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44074. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2009139442/39.

(090168766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**Méditerranéenne de Yachting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 86.788.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille neuf, le sept octobre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Emmanuel MANEGA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,  
agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société HANSEN INVEST LIMITED, ayant son siège social Suite 13,  
First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahé, Republic of Seychelles,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société MEDITERANEENNE DE YACHTING S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Hesperange, en date du 19 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 990 du 28 juin 2002;

- que le capital social de la société "MEDITERANEENNE DE YACHTING S.A." s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que HANSEN INVEST LIMITED, précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 21 septembre 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 21 septembre 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire De la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. MANEGA, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42243. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009139447/52.

(090168774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

#### **Besima S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.221.

Je, soussignée,

TRUSTAUDIT S.A.

Dont le siège social est situé au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, Immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125,

démissionne, par la présente, du mandat de commissaire aux comptes de la société anonyme:

BESIMA S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 97.221

Date effective: le 15 octobre 2009

107603

Fait à Luxembourg, Le 15 octobre 2009.

TRUSTAUDIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2009139435/19.

(090167680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Kabuki S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 80.896.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 18 septembre 2009 que

- La société European Consultants (Luxembourg) S.A. RCS Luxembourg B 85950, avec siège social établi à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, a été nommée Commissaire aux Comptes de la société en remplacement de la société Eurocomptes S.A. avec siège social établi à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, dont le mandat a été terminé. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

- Monsieur Claude Schmit, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, a été appelé à la fonction d'administrateur en remplacement de l'administrateur sortant, Mme Tania Fernandes, demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2009.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

Référence de publication: 2009139432/21.

(090167709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Tam Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 100.069.

—  
*Réunion du conseil d'administration de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2009*

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration, après avoir constaté que tous les membres étaient présents, a décidé à l'unanimité des voix, de réélire pour une nouvelle période de six ans Monsieur Philippe CHANTEREAU aux fonctions d'Administrateur-Délégué, avec tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature.

I.G. INVESTMENTS S.A.

63-65, rue de Merl

L-2146 Luxembourg

Signatures

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2009139431/17.

(090167746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Tam Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 100.069.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 29 mai 2009 à 13.00 heures*

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- Réélection du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes pour une nouvelle période de six ans.

Sont réélus Administrateurs:

- Monsieur Philippe CHANTEREAU, Expert-comptable, né le 27 avril 1962 à Blois (France), demeurant à L-3376 Leudelange - 36, Domaine Op Hals.

- Madame Corinne MARQUILIE, Employée privée, née le 6 août 1963 à Roubaix (France), demeurant à L-3376 Leudelange - 36, Domaine Op Hals.

- I.G. INVESTMENTS S.A., société de droit luxembourgeois, R.C. B 66.562, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg - 63-65, rue de Merl.

Est réélue Commissaire aux Comptes:

- Madame Jennifer GYSS, Employée privée, née le 9 mai 1979 à Thionville (France), demeurant à F-57855 Saint Privat La Montagne - 7, rue Saint Jacques.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

2 - Conformément à l'Article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'Article 5 des statuts, le Conseil d'Administration décide de réélire Monsieur Philippe CHANTEREAU aux fonctions d'Administrateur-Délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

3 - Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2009139430/29.

(090167746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

### **Lexin Croatia Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 127.709.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the fifth of October.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

There appeared:

The company under the laws of Delaware "LEXIN ER PARTNERS LLC", with registered office in 654, Madison Avenue, Suite 2205 New York, NY-10021, (United States of America), registered with the Secretary of the State of Delaware under the number 2227180,

Here represented by Régis Galiotto, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, which after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

Such appearing party, acting in its capacity, has requested the undersigned notary to state:

I. That the corporation "LEXIN CROATIA HOLDING I S.à r.l.", having its principal office in L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie, RCS Luxembourg section B 127709, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on April 12, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1307 of June 29, 2007;

II. That the capital of the corporation "LEXIN CROATIA HOLDING I S.à r.l." is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five euros (25.- EUR) each, fully paid;

III. That the appearing party is the sole Partner of the corporation "LEXIN CROATIA HOLDING I S.à r.l.";

IV. That the appearing party has decided to dissolve the corporation "LEXIN CROATIA HOLDING I S.à r.l." with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

V. That the company LEXIN ER PARTNERS LLC prenamed, being sole owner of the shares and liquidator of "LEXIN CROATIA HOLDING I S.à r.l.", declares:

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole Partner;
- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it is irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

VI. With the result that the liquidation of "LEXIN CROATIA HOLDING I S.à r.l." is to be considered closed;

VII. That full discharge is granted to the managers of the corporation for the exercise of their mandates except than in cases of gross negligence or wilful misconduct;

VIII. That the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg;

IX. The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

107605

*Costs*

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand three thousand Euros (1,300.- EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, cinq octobre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société de droit du Delaware "LEXIN ER PARTNERS LLC", avec siège social à 654, Madison Avenue, Suite 2205 New York, NY-10021, (Etats-Unis d'Amérique), immatriculée auprès du secrétariat de l'Etat du Delaware sous le numéro 2227180,

Ici représentée par Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la société "LEXIN CROATIA HOLDING I S.à r.l.", ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie, RCS Luxembourg section B 127709 a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 février 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1307 du 29 juin 2007;

II. Que le capital social de la société "LEXIN CROATIA HOLDING I S.à r.l.", précitée, s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25.- EUR) chacune, entièrement libérées;

III. Que la comparante, prénommée, étant devenue seule propriétaire des parts sociales de la Société "LEXIN CROATIA HOLDING I S.à r.l.";

IV. Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société à Responsabilité Limitée "LEXIN CROATIA HOLDING I S.à r.l.", celle-ci ayant cessé toute activité;

V. Que la société LEXIN ER PARTNERS LLC, prénommée, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société "LEXIN CROATIA HOLDING I S.à r.l.", qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;
- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

VI. De sorte que la liquidation de la société "LEXIN CROATIA HOLDING I S.à r.l." est à considérer comme clôturée.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats à l'exception des cas de grande négligence et de méconduites totales;

VIII. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

IX. Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille trois cents Euros (1.300.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 07 octobre 2009. Relation: LAC/2009/41423. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

*Le Receveur ff. (signé):* Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009139452/95.

(090168914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**CVC Services Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 148.924.

—  
STATUTES

In the year two thousand nine, on the 17<sup>th</sup> day of September.

Before us Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CVC Capital Partners SICAV-FIS S.A., a société anonyme registered as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) under the Law of 13 February 2007 on Specialised Investment Funds of the Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Trade Register of Luxembourg, Section B, number 138 220, whose registered office is at 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Hereby represented by Mrs Emanuela Brero, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 15<sup>th</sup> September 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person(s) appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party/parties, represented as stated here above, has/have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1 Corporate form.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2. Corporate object.**

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 The Company may also enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of group companies.

2.4 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.5 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.6 The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31<sup>st</sup> July 1929.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination "CVC Services Holdings S.à.r.l.".

**Art. 5. Registered office.**

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share capital - Shares.****6.1 - Subscribed Share Capital**

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR Twelve Thousand Five Hundred Euros (12,500 Euros) represented by One Million Two Hundred and Fifty Euro (1,250,000) shares (parts sociales) of EUR one cent (0.01 Euros) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

**6.2 - Modification of Share Capital**

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

**6.3 - Profit Participation**

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**6.4 - Indivisibility of Shares**

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**6.5 - Transfer of Shares**

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

**6.6 - Registration of shares**

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

**Art. 7. Management.****7.1 - Appointment and Removal**

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

7.1.3 A director (gérant) may be dismissed ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

**7.2 - Powers**

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

**7.3 - Representation and Signatory Power**

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signature of any two members of the board of directors (conseil de gérance).

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

#### 7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.7 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### 7.5 - Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

### **Art. 8. General shareholders' meeting.**

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

### **Art. 9. Annual general shareholders' meeting.**

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Tuesday of the month of May, at 3 p.m.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

**Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

### **Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.**

#### 11.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

#### 11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

**Art. 12. Distribution of profits.**

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.**

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 15. Modification of articles.** The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

*Transitional dispositions*

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2009.

*Subscription*

The Articles having thus been established, the party/parties appearing declares/declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital
CVC Capital Partners SICAV-FIS S.A., prenamed . . . . .	1,250,000	Euro 12,500	100%
TOTAL . . . . .	1,250,000	Euro 12,500	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 12,500 (Twelve Thousand Five Hundred Euros) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Estimate of costs*

For the purposes of the registration, the capital is valued at EUR 12,500 (Twelve Thousand Five Hundred Euros).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,000 (Two Thousand Euros).

*Resolutions of the shareholder(s)*

1. The Company will be administered by the following director(s) (gérants) for an undetermined period:
  - a. Mr Michael David Cook Smith, born on 16 January 1953 at Leeds (United Kingdom), residing professionally at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
  - b. Mr Iain Michael Parham, born on 12 September 1957 at Brentwood (United Kingdom), residing professionally at 111, Strand, London WC2R 0AG, (United Kingdom);
  - c. Mr Mark Alain Grizzelle, born on 4 June 1956 at Bognor Regis (United Kingdom), residing professionally at 111, Strand, London WC2R 0AG, (United Kingdom);
  - d. Mrs Emanuela Brero born on 25 May 1970 at Bra (Italy), residing professionally at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; and
  - e. Mrs Bénédicte Moens-Colleaux, born on 13 October 1972 in Namur (Belgium), having her professional address at 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,
2. The registered office of the Company shall be established at 20 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party/parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person(s) appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix-septième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

CVC Capital Partners SICAV-FIS S.A., une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable, enregistrée comme fonds d'investissement spécialisé suivant la Loi du 13 février 2007 sur les Fonds d'Investissement Spécialisés du Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, numéro 138 220, ayant son siège social au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Ci-après représentés par Mme Emanuela Brero, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 septembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée(s) "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a/ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet social.**

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 La Société peut aussi contracter toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou d'une société du groupe.

2.4 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.5 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.6 La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "CVC Services Holdings S.à.r.l.".

**Art. 5. Siège social.**

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social - Parts sociales**

6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros) représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime Euros), toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

#### 6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

#### 6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

#### 6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent

désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### 6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non - associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

#### 6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

### **Art. 7. Management.**

#### 7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/ leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

#### 7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

#### 7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

#### 7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

### **Art. 8. Assemblée générale des associés.**

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

### **Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.**

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le troisième mardi du mois de mai, à 15 heures.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

### **Art. 11. Exercice social - Comptes annuels**

#### 11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

#### 11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

**Art. 12. Distribution des profits.**

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.**

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

**Art. 15. Modification des statuts.** Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand - Duché de Luxembourg.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

*Souscription*

Les Statuts ainsi établis, la partie/les parties qui a/ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% du capital social
CVC Capital Partners SICAV-FIS S.A., prenamed . . . . .	1.250.000	Euro 12.500	100%
TOTAL . . . . .	1.250.000	Euro 12.500	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

*Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros).

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ 2.000 EUR (deux mille Euros).

*Résolution des/de (l')associé(s)*

1. La Société est administrée par les gérants suivants pour une période indéterminée:

a. M. Michael David Cook Smith, né le on 16 janvier 1953 à Leeds (United Kingdom), avec adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

b. M. Iain Michael Parham, né le 12 septembre 1957 à Brentwood (United Kingdom), avec adresse professionnelle au 111, Strand, London WC2R 0AG, (United Kingdom);

c. M. Mark Alain Grizzelle, né le 4 juin 1956 at Bognor Regis (United Kingdom), avec adresse professionnelle au 111, Strand, London WC2R 0AG, (United Kingdom);

d. Mme Emanuela Brero, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie), avec adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; and

e. Mme Bénédicte Moens-Colleaux, née le 13 octobre 1972 à Namur (Belgium), avec adresse professionnelle au 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

2. Le siège social de la Société est établi , au 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le(s) comparant(s) a/ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit/desdits comparant(s), en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. BRERO, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 15 septembre 2009, LAC/2009/38396: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur ff. (signé) F. SCHNEIDER.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 23 October 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009139453/437.

(090168778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2009.

---

**Amstell Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 134.921.

—  
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'administration de la société Amstell Investments S.A. qui s'est réuni en date du 8 octobre 2009 que:

Suite à la démission de Mr Armand Haas, le Conseil d'administration a procédé à son remplacement, son mandat se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2009, en nommant comme administrateur:

- Johny Seré, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Jean Monnetlaan, B-1804 Vilvoorde, Belgique.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009139426/16.

(090167843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Moventas International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.343.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56463 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009139272/12.

(090167931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**IH International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 103.797.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56543 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009139271/12.

(090167919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**PPF Goethe LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.448.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56493 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2009139270/12.

(090167905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Rinoraines S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 103.280.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009138217/9.

(090167266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Rinoraines S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 103.280.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009138218/9.

(090167265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Gdium S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 90.235.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009138219/10.

(090167047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**NIL Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 54.603.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56419 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2009138221/12.

(090167488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**CalEast Holdings 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.111.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56479 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2009138222/12.

(090167502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Finipar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 30.697.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009138098/10.

(090166903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**GR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7526 Mersch, Um Mierscherbiérg.

R.C.S. Luxembourg B 137.511.

---

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.10.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009138205/10.

(090167494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Voyages Simon-Tours Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4744 Pétange, 92, porte Lamadelaine.

R.C.S. Luxembourg B 50.006.

---

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.10.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009138212/10.

(090167510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Carpini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 75, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 44.710.

---

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.10.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009138210/10.

(090167504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Romabelle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8140 Bridel, 57, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 78.507.

---

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.10.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009138206/10.

(090167495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---